

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre

ENTRE

La Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre,

Représentée par Claude HERTAULT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 12 juillet 2021
Ci-après désigné par « CCPM »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Muriel NGUYEN, préfète de Somme,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des Contrats de Plan Etat-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'Etat et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Ce contrat de relance et de transition écologique doit répondre à deux enjeux.

- Premièrement, il est une **feuille de route commune qui associe les acteurs du territoire au plan France Relance**. Les dispositifs du plan France Relance répondent non seulement à un objectif conjoncturel de reprise, mais définissent aussi des évolutions structurelles pour le territoire sur la période 2020-2026. Il formalise ainsi les principaux axes stratégiques d'action.
- Deuxièmement, le CRTE est un **outil de simplification du paysage contractuel**. Alors que les contrats préexistants étaient nombreux et parfois enchevêtrés, le CRTE les regroupe et les dépasse dans une approche transversale. Ce faisant, il renforce à une échelle suffisamment grande mais cohérente, celle de l'arrondissement, la lisibilité du projet de territoire, ainsi que l'efficacité pour le décliner.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de Communes de Ponthieu Marquenterre autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des

territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Périmètre et modalités d'élaboration du contrat de relance et de transition écologique

En accord avec les élus du territoire, il a été décidé d'élaborer un CRTE à l'échelle de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Cette échelle a été jugée pertinente dans la mesure où elle permet d'atteindre une taille critique, tout en correspondant à un secteur géographique qui peut développer une stratégie partagée en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale.

Elle permet en outre l'articulation de plusieurs dispositifs contractuels préexistants. Dans notre territoire, le CRTE regroupe ainsi les contrats suivants (sans hiérarchisation):

- Le Plan Alimentaire Territorial en cours de construction sur le territoire du SMBS-3 Vallées;
- Le Plan Climat-Air-Energie territorial engagé sur la Communauté de Communes de Ponthieu Marquenterre pour la durée 2020-2026 (convention cadre en cours d'élaboration);
- Convention cadre de partenariat au service du développement territorial de l'artisanat 2021-2022 ;
- Dispositif revitalisation des centre-bourgs pour Crécy en Ponthieu;
- L'ambition numérique du territoire adoptée en septembre 2018 ;
- Labellisation de la Maison de Services Au Public en Maison France Services Ponthieu Marquenterre au 01 septembre 2020, avec une prise en compte de la spécificité territoriale (présence sur Rue, Crécy et Ailly le Haut Clocher) ;
- La convention Territoire d'Energie avec les bornes de recharges pour véhicules ;
- Le Schéma de Cohérence Territoriale sur la Communauté de Communes de Ponthieu Marquenterre (en cours d'élaboration) ;
- le dispositif Petites villes de demain, en cours, pour Rue et Crécy-en-Ponthieu ;
- Convention avec la mission locale pour l'emploi ;
- Dans le cadre de la GEMAPI, la coordination des études sur le bassin versant de Bussus-Bussuel, l'étude opérationnelle de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur la tête du bassin versant du Dien, Etude prospective pour le maintien du front de mer, pour Fort Mahon Plage,
- Le PEDT (projet éducatif territorial Global) et la Convention Territoriale Globale (avec la CAF),

Ce contrat est une démarche évolutive et pluriannuelle d'une durée de 6 ans, appuyée notamment sur le plan de relance puis le contrat de plan Etat-Région. Il ne vise pas à retracer ou identifier tous les projets, ni à arrêter une programmation définitive.

Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Article 2 – Ambition du territoire de la Communauté de Communes de Ponthieu Marquenterre

Le territoire de la Communauté de Communes de Ponthieu Marquenterre se situe à l'ouest du département. Donnant sur le littoral, le territoire est un berceau pour le tourisme de mer, mais aussi une terre d'agriculture. Ces deux activités se développent autour d'un tissu industriel riche notamment en agro-alimentaire et en extraction de matériaux. La surface cultivable du territoire dépasse les 55 000 Ha, avec une majorité de cultures céréalières.

D'une superficie de 780 km², la CCPM est composée de 71 communes avec une population de 33 085 habitants (données Insee 2020), et avec une densité de 42 habitants au km².

Ce territoire présente des spécificités territoriales caractérisées par les enjeux ci-après :

- Un des enjeux pour la CCPM est d'anticiper le vieillissement de sa population. En effet, le solde migratoire est positif grâce surtout à l'installation de retraités. Le territoire accueille également des jeunes ménages recherchant un cadre plus naturel en provenance d'Abbeville et d'Amiens.
- Le profil des habitants évolue en faveur des CSP intermédiaires, employés et ouvriers et dont l'âge des nouveaux arrivants se situe entre 25 et 54 ans. Le profil des habitants diffère selon les zones : Population plus âgés sur le littoral, alors que les actifs s'installent en majorité à l'intérieur des terres.
- Les confinements récents ont aussi encouragé l'installation de néo ruraux, entraînant une potentielle hausse des prix. Il est trop tôt pour savoir si ces installations seront durables ou non.
- La diversité des classes d'âge présente sur le territoire de la CCPM et leur localisation implique un niveau de services et d'équipements différenciés : école, France services, commerces de proximité.
- Structuration d'un approvisionnement local et durable que ce soit pour l'alimentaire et aussi l'emploi : 15 agriculteurs du Ponthieu concernés par des circuits, en majorité pour des fruits et légumes.
- Des tensions sur le marché de l'immobilier et hausse des prix sur le littoral avec l'évolution du nombre de retraités présents sur le littoral et des jeunes actifs qui s'installent à l'intérieur des terres car le marché est moins cher ;
- L'arrivée de néoruraux : hausse (voir flambée) du prix de l'immobilier (exemple sur le littoral) ;
- Les habitants se déplacent principalement en voiture et possède deux voitures pour 44% des ménages ;
- Un revenu médian inférieur à celui du département ;

Ces enjeux caractérisent les ambitions du territoire qui sont au nombre de cinq. Cela façonne la vision stratégique du territoire. Cette vision est évolutive et permet d'en ressortir des orientations stratégiques plus opérationnelles, avec des axes de travail et des actions à mettre en œuvre sur le territoire.

1. Une optimisation foncière dans un contexte d'émergence de nouvelles tensions et neutralisation foncière mise en exergue de systèmes de compensation de consommation d'espaces (exemple de Moufflers) ;
2. Révéler un territoire durable et inclusif avec des logements, des villes et des territoires résilients, sobres et producteurs :
 - Une attractivité résidentielle à repenser en raison des tensions sur le marché de l'immobilier et hausse des prix sur le littoral avec l'évolution du nombre de retraités présents sur le littoral et des jeunes actifs qui s'installent à l'intérieur des terres car le marché est moins cher ; et vérifier si l'arrivée des néoruraux est un phénomène durable ou lié aux effets du confinement.
 - Développement d'espaces inclusifs : tiers lieux, MARPA, ... ;
 - Pris en compte à travers le PCAET de la performance et précarité énergétique.
3. Une mobilité durable :
il s'agit de développer les modes doux et tendre à réduire la dépendance à la voiture sur le territoire, pour les habitants et les touristes ;
4. Sobriété et économie circulaire :
il s'agit d'agir sur les usages des ressources naturelles comme la ressource en eau, ou sur la prévention des déchets et toutes les formes de sensibilisation faite auprès des usagers des services de collecte ou sur la réduction des distances pour l'acheminement des denrées alimentaires ;
5. Une ambition numérique du territoire :
 - Mettre en valeur les atouts de la collectivité, au travers de démarches exemplaires à dupliquer (exemple des écoles du XXI siècle), mais aussi une mettre en exergue le

- potentiel touristique et du patrimoine naturel à préserver et les TIC sont un atout de valorisation en la matière,
 - Renforcer la cohésion du territoire : des services à harmoniser et homogénéiser sur l'ensemble du territoire, mais aussi une circulation de l'information à organiser pour lutter contre le manque de lisibilité parfois ressenti ;
 - Créer des synergies avec les partenaires locaux : s'appuyer sur la richesse des acteurs présents et mettre en place des stratégies communes, tout en s'insérant dans des programmes régionaux et supra-régionaux,
 - Entrer de plein pied dans la transition numérique : en opérant la numérisation des services métiers, qui passe par une E-ADM, en accompagnant la mutation du numérique auprès des agents y compris communautaires, et en repensant les projets sous cet angle du numérique.
6. Accompagner les services à la population pour répondre aux évolutions démographiques et aux parcours de vie.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur un diagnostic sommaire établi par le CEREMA, et sera conforté et amendé par le projet de territoire, en cours d'élaboration :

- **Orientation 1 : Attractivité et diversification économiques**
 - **Axe de travail 1.1 : Accompagner la population dans son parcours de vie :**
 - Politique de l'Habitat (PIG, etc ...), PLUi H,
 - Services au public (France services),
 - Infrastructures numérique, Tiers lieu (usages),
 - Services petite-enfance, scolaire, périscolaire, enfance-jeunesse, politique envers les seniors (usages)
 - **Axes de travail 1.2 : Favoriser un développement raisonné du territoire :**
 - Accompagner le littoral dans un tourisme plus qualitatif et vers un rééquilibrage favorisé en arrière-pays
 - Aider le développement et le maintien des filières économiques (notamment artisanat et commerce) mais aussi favoriser la diversification des activités et filières présentes sur le territoire (économie/tourisme) : circuits de proximité, économie circulaire, etc... tout en incluant le potentiel de développement endogène
 - Accompagner en particulier :
 - le développement de l'agriculture durable sur le territoire et le soutien à la filière agro-alimentaire ; et créer les conditions propices à la relocalisation de la transformation de certaines productions (ex. valorisation de coques)
 - le développement de la filière halieutique
 - **Axe de travail 1.3 : Aider au renforcement d'un réseau de villes à taille humaine :**
 - Revitalisation de centres bourgs: PVD ; -
 - préserver le maillage de villes à dimension humaine offrant des services (services marchands/non marchands) ;
- **Orientation 2 : Qualité urbaine, paysagère et écologique**

- **Axe de travail 2.1 : Contribuer à une utilisation équilibrée du territoire**
 - Ce que l'on extrait : carrières, eau potable, consommation raisonnée foncière (valorisation des friches et dents creuses à privilégier)
 - Ce que l'on rejette : assainissement (non collectif et collectif), déchets (prévention, sensibilisation, baisse de la production, ...)
 - Valoriser les énergies renouvelables : photovoltaïque, méthanisation, hydroélectrique,...

- **Axe de travail 2.2 : S'adapter et faire face aux aléas naturels et climatiques :**
 - Érosion , GEMAPI, PPR,...
 - Protection des espaces naturels, et valorisation (label éco tourisme, etc...);

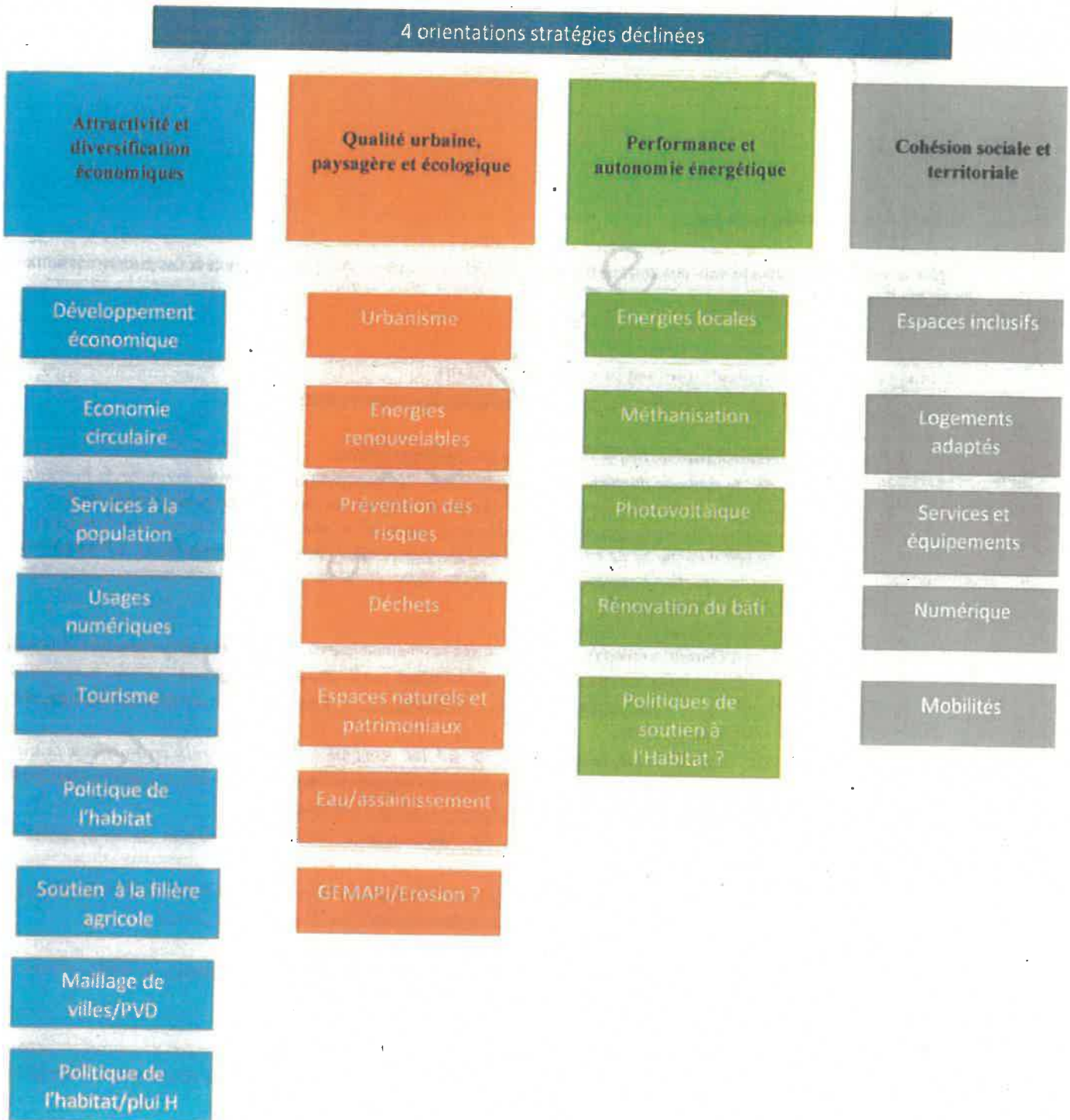
- **Orientation 3 : Performance et autonomie énergétique**
 - **Axe de travail 3.1 : Lutter contre la précarité énergétique sur le territoire**
 - Encourager et soutenir la rénovation et la réhabilitation énergétiques du parc bâti sur le territoire
 - Construire la politique intercommunale de l'habitat
 - **Axe de travail 3.2 : Faire évoluer le mix énergétique sur le territoire**
 - Réduire le recours aux énergies fossiles et intégrer de nouvelles formes et matériaux d'énergies locales (paille, miscanthus, et autres produits biosourcés)
 - Continuer le développement des énergies renouvelables (projet de méthanisation, géothermie, photovoltaïque,...)

- **Orientation 4 : Cohésion sociale et territoriale**
 - **Axe de travail 4.1 : Activer les développements sur la mobilité durable**
 - Développer les modes doux et réduire la dépendance à la voiture sur le territoire pour les habitants et pour les touristes
 - Développer les pôles multimodaux
 - Encourager les mobilités actives pour les déplacements du quotidien
 - Proposer des solutions de mobilités sobres et durables pour tous
 - **Axe de travail 4.2 : Révéler un territoire durable et inclusif avec des logements, des villes et des territoires résilients, sobres, inclusifs et producteurs.**
 - Production d'espaces inclusifs
 - Maison d'Accueil et de Résidence pour Personnes Agées (MARPA), tiers lieu, Maison France Services
 - En lien avec l'Ambition numérique du territoire
 - Aménagement avec les opérateurs et les usagers
 - Adapter l'offre auprès des jeunes ménages et lutter contre le départ des populations en proposant des équipements, des services et un cadre de vie, qui répondent aux besoins de différentes étapes de la vie (éducation autour des écoles du XXIème

siècle, santé : maisons médicales, sécurité : gendarmerie, recherche d'emploi, loisirs : bassin de nage, équipements culturels, petite enfance, mobilité,....)

- Travailler avec les opérateurs sur les modes d'habitats adapté selon le parcours et la catégorie (ex parcours des séniors : maintien à domicile, MARPA, EPHAD,... ; parcours des ménages : développer l'offre locative de manière équilibrée avec l'accession à la propriété, avec une offre adaptée aux besoins évolutifs des ménages)
- Intégrer l'émergence de nouvelles tendances : néoruraux et tensions sur le marché foncier et immobilier.

En résumé, le tableau ci-bas reprend l'ensemble des orientations et axes de travail du CRTE :



Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.
Plan d'action sur le numérique :

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

A partir des contractualisations existantes, il s'agit d'identifier les actions relevant des :

- Programmes territorialisés de l'ANCT, annexés au présent contrat :
 - o La feuille de route du numérique (Annexe n°1) : Au travers du plan d'action du territoire du Ponthieu Marquenterre, l'objectif est donc en réponse ces besoins, de créer un réseau local de médiation numérique destiné à couvrir l'ensemble du territoire de la communauté. Il s'agira ainsi que chaque habitant soit à moins de 15 minutes d'un lieu d'accès et de formation au numérique. Ce réseau prendra corps au travers d'une équipe, au service des usagers, qui se déplacera sur le territoire pour répondre au besoin de la population.
 - o Des territoires et de la ruralité :
 - Opération centre-bourg, en cours, sur la commune de Crécy en Ponthieu (Annexe n°2) : Offrant de nombreux services, Crécy-en-Ponthieu a un rôle de ville-centre à l'échelle du bassin de vie de l'ex-canton Authie-Maye. L'économie y est principalement de services et commerciale.; (Annexe n°3).
 - Petites villes de demain, en cours, sur les communes de Rue et Crécy en Ponthieu (Annexe n°4) : Crécy-en-Ponthieu rayonne à l'échelle du bassin de vie de l'ex-canton Authie-Maye. L'économie y est principalement de services et commerciale.
Rue, capitale historique du Marquenterre est la collectivité la plus peuplée de l'intercommunalité.;
- Le Plan Climat-Air-Energie territorial engagé sur la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre pour la durée 2020-2026 (convention cadre en cours d'élaboration à l'échelle du SCOT) [annexe 5].
- Le contrat Territoires d'énergie (Annexe n°6) ;
- Convention cadre de partenariat au service du développement territorial de l'artisanat 2021-2022 (Annexe n°7)
- Convention avec la mission locale pour l'emploi ;(annexe n°8)

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le

CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

[Liste des contrats intégrés ou coordonnés dès la signature du CRTE]

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires de X et de Y.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il

conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire X assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE,

d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements de la Région (si signataire) - sans objet

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un

dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

6.5. Engagements du Département (si signataire) – sans objet

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.6. Engagements des opérateurs publics – sans objet

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-6-1. Opérateur public X

Détail de l'intervention

6-6-2. Opérateur public Y

Détail de l'intervention

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- *Des crédits du plan France relance ;*
- *Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;*
- *Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;*
- *Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;*
- *L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.*

*Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.
La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.*

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par madame la Préfète du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires Ponthieu Marquenterre, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire Ponthieu Marquenterre. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe n°11 et concerne l'état des lieux écologique du territoire. (à joindre après établissement, automne 2021)

Des Tableaux de subventions DETR DSIL (Dotation de solidarité) sont joints pour l'année 2021 (Annexe n°8)

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Orientation 1

| Indicateur | Référence | Objectif |
|------------|-----------|----------|
| | | |
| | | |
| | | |

Orientation 2

| Indicateur | Référence | Objectif |
|------------|-----------|----------|
| | | |
| | | |

| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|

Orientation 3

| Indicateur | Référence | Objectif |
|------------|-----------|----------|
| | | |
| | | |
| | | |

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de XXX.

Signé à ... le **28 OCT. 2021**

La préfète de la Somme, Muriel NGUYEN



Le président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre, Claude HERTAULT



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE

3-1 Porteurs de projets et cibles

3-2 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)

3-3 Indicateurs de suivi

Annexe 4 – Contribution des établissements publics et opérateurs

4-1 ADEME

4-2 Caisse des Dépôts et Consignation

4-3 CEREMA



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE



Cerema

CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

CRTE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PONTHIEU-MARQUENTERRE

29/10/2021

Diagnostic et Orientations Stratégiques

SOMMAIRE

- 1) Calendrier et phasage
- 2) Diagnostic et Orientations stratégiques

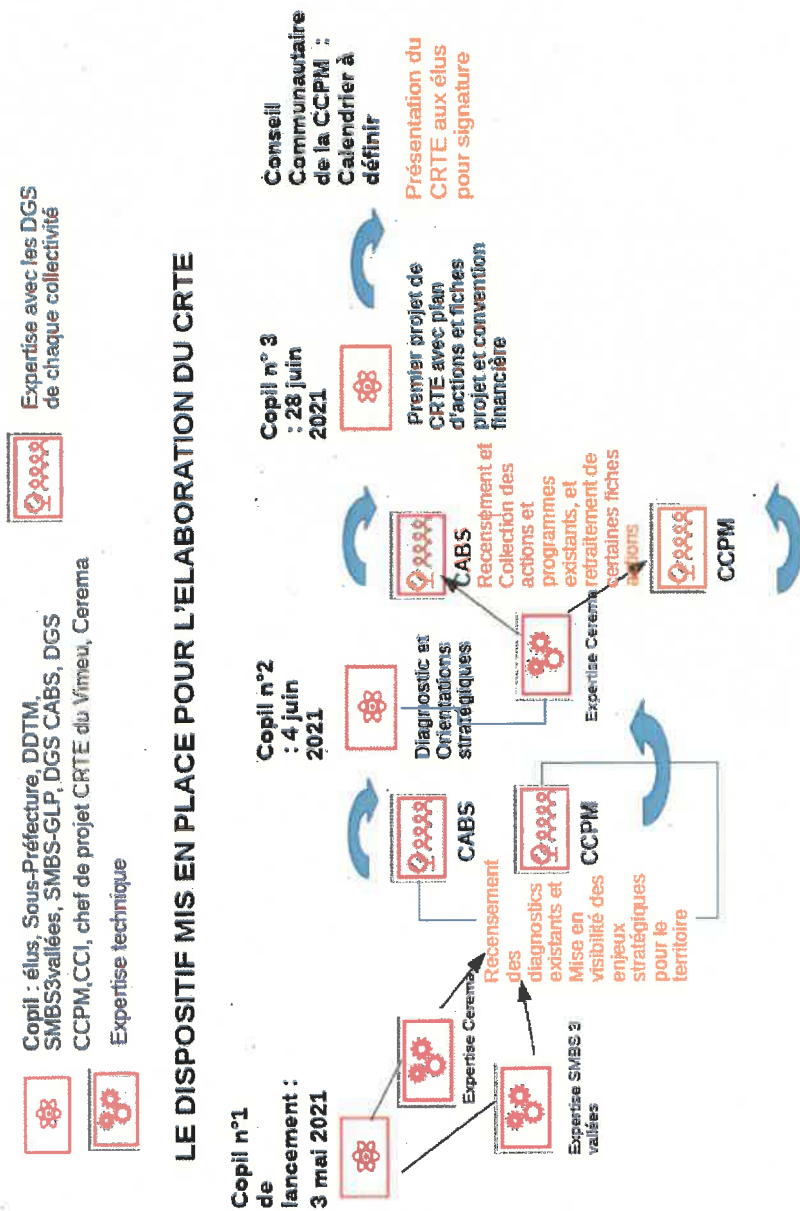


PREMIÈRE PARTIE

Calendrier et Phasage

LE CALENDRIER D'APRÈS LA CONVENTION D'APPUI DU CEREMA

- **13 juillet 2021** :
présentation d'un projet de CRTE en conseil communautaire
- **29 Septembre 2021** :
présentation du CRTE en Conférence des Maires
- **4 Octobre 2021** :
transmission à l'Etat du CRTE



Deuxième partie

Diagnostic et Orientations stratégiques

- 2.1 présentation du territoire de la CCPM
- 2.2 Quelques chiffres clés
- 2.3 Aménagement du territoire
- 2.4 Démographie
- 2.5 Accompagnement de la population
- 2,6 Agriculture
- 2.7 Urbanisation
- 2.8 Mobilité
- 2.9 Le secteur résidentiel
- 2.10 Paysages et Patrimoine
- 2.11 Espaces naturels et Biodiversité
- 2.12 Sols et Sous-Sol : les carrières
- 2.13 Le Tourisme
- 2.14 L'énergie
- 2.15 Les déchets
- 2.16 Economie
- 2. 17 Activités commerciales et services
- 2.18 Risques
- 2.19 GEMAPI
- 2.20 Répartition des axes de travail du territoire

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

- **Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre**
Inclus dans le département de la Somme de la région Hauts-de-France

- **71 communes réparties sur 780 km²**

- **33 085 habitants** (2016, en baisse par rapport à 2011)
[10 Communes de plus de 1 000 habitants]

- **42 habitants au km²**

- **Un territoire réparti entre terre et mer :**

Donnant sur le littoral, le territoire est un berceau pour le tourisme de mer, mais aussi une terre d'agriculture. Ces deux activités se développent autour d'un tissu industriel riche notamment en agro-alimentaire et en extraction de matériaux. La surface cultivable du territoire dépasse les 55 000 Ha, avec une majorité de cultures céréalières.



QUELQUES CHIFFRES CLÉS D'APRÈS LE PROFIL CROISÉ RÉALISÉ PAR ITHÉA CONSEIL

| | | | |
|-------------|---|-----------------|--|
| 0,4% | Le taux d'évolution de la population entre 2007 et 2017, soit 146 habitants de plus pour la CC Ponthieu-Marquenterre en 10 ans. | 32% | La part des moins de 30 ans dans la population, soit 10 515 individus pour la CC Ponthieu-Marquenterre. |
| 0,1% | Le solde migratoire annuel moyen sur la période 2012-2017 pour la CC Ponthieu-Marquenterre, contre -0,1% pour la Somme. | 37% | La part des familles avec enfants parmi les mariages, soit 5 211 familles dont 1 164 familles monoparentales pour la CC Ponthieu-Marquenterre. |
| 19 | La durée moyenne (en années) de résidence dans le même logement pour la CC Ponthieu-Marquenterre, contre 15 ans en France. | 20% | L'évolution du nombre de 65 ans et plus pour la CC Ponthieu-Marquenterre entre 2007 et 2017, soit 1 305 seniors de plus en 10 ans. |
| 7 | Le nombre de logements autorisés pour 1 000 logements pour la CC Ponthieu-Marquenterre entre 2017 et 2019, contre 11 pour la France. | 34% | La part de la population diplômée du BAC pour la CC Ponthieu-Marquenterre, contre 47% pour la France métropolitaine. |
| 49% | La part des résidences principales construites après 1970 pour la CC Ponthieu-Marquenterre, soit 6 901 logements construits après 1970. | 23 846 € | Le revenu moyen pour la CC Ponthieu-Marquenterre, contre 23 950€ pour la Somme. |

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Rue est considérée comme un pôle intermédiaire du SRADDET Le Crotoy, Pont-Rémy, Quend, Crécy-en-Ponthieu ainsi que Fort-Mahon-Plage, Nouvion-en-Ponthieu, Saint-Riquier, Sailly-Flibeaucourt, Ailly-le-Haut-Clocher et Vron sont les autres centralités de l'intercommunalité

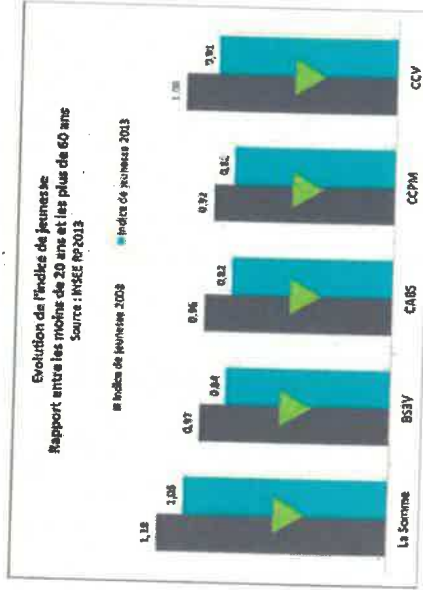
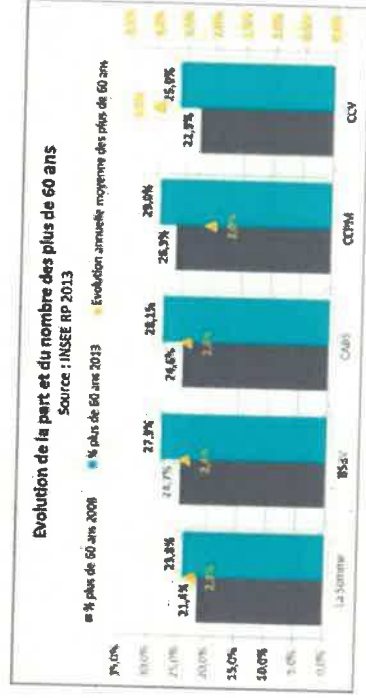
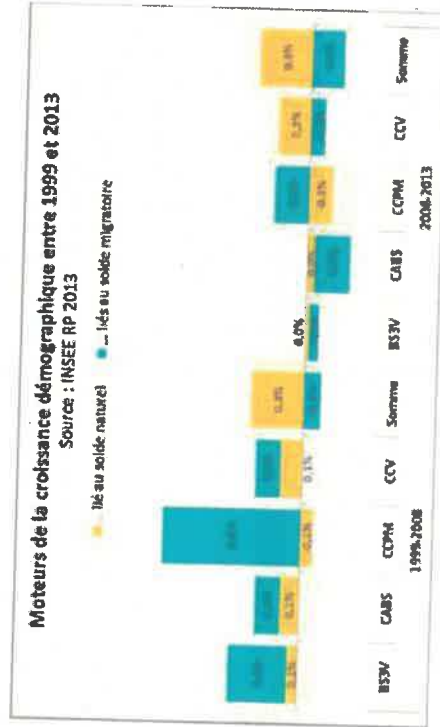


| EPCI | Nombre de ménages (résidence principale) | Nombre de ménages (R.P) dans les communes de l'ossature Régionale | Part des ménages (R.P) dans les communes de l'ossature régionale | Nombre de commune dans l'ossature régionale |
|------|--|---|--|---|
| CCPM | 13 783 | 1 305 | 9,5 % | 1 |

- **Projet petite ville de demain pour Rue et Crécy-en-Ponthieu**
Crécy-en-Ponthieu rayonne à l'échelle du bassin de vie de l'ex- canton Authie-Maye. L'économie y est principalement de services et commerciale. Rue, capitale historique du Marquenterre est la collectivité la plus peuplée de l'intercommunalité.
- **Opération centre-Bourg pour Crécy-en-Ponthieu et Ailly-le-Haut-Clocher**
Offrant de nombreux services, Crécy-en-Ponthieu a un rôle de ville-centre à l'échelle du bassin de vie de l'ex-canton Authie-Maye. L'économie y est principalement de services et commerciale. Ailly-le-Haut-Clocher a aujourd'hui encore un rôle de ville-centre à l'échelle du bassin de vie de cet ancien canton. L'économie y est principalement agricole et de services.

DÉMOGRAPHIE (1/4)

Un des enjeux pour la CCPM est d'anticiper le vieillissement de sa population. En effet, le solde migratoire est positif grâce surtout à l'installation de retraités. Le territoire accueille également des jeunes ménages recherchant un cadre plus naturel en provenance d'Abbeville et d'Amiens

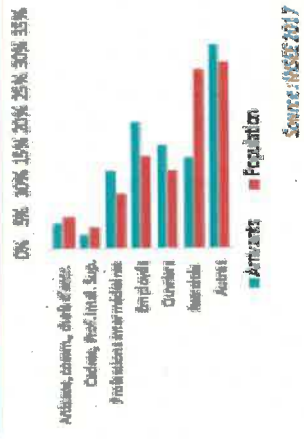


DÉMOGRAPHIE (2/4): EVOLUTION DU PROFIL DE HABITANTS

Âge des arrivants par rapport au reste de la population



Catégorie socio-professionnelle* des arrivants par rapport au reste de la population

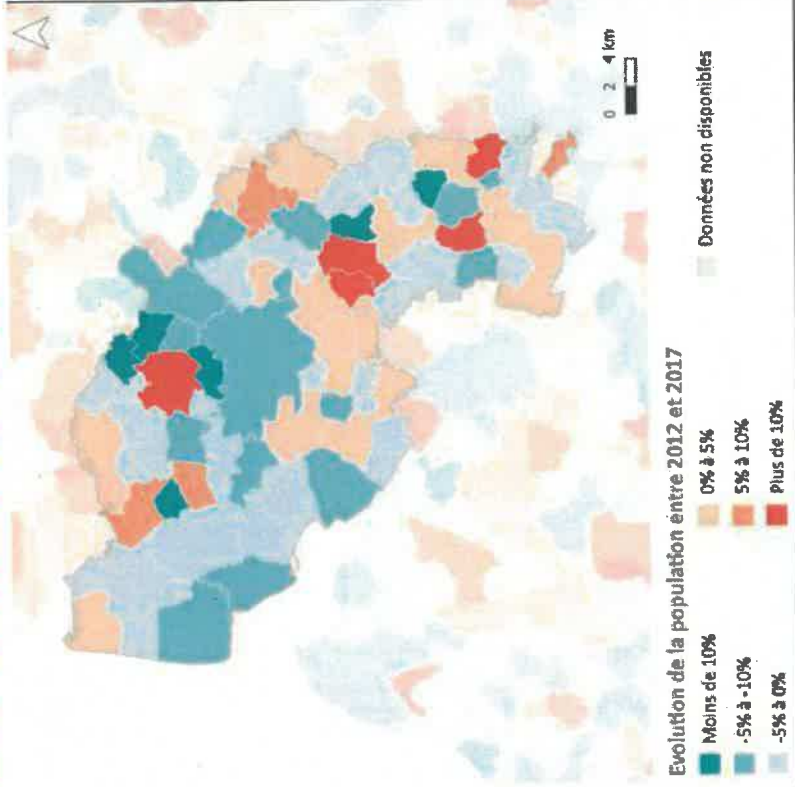


En 2017, 42% des nouveaux arrivants avaient entre 25 et 54 ans.

En 2017, 20% des nouveaux arrivants faisaient partie de la catégorie employés.

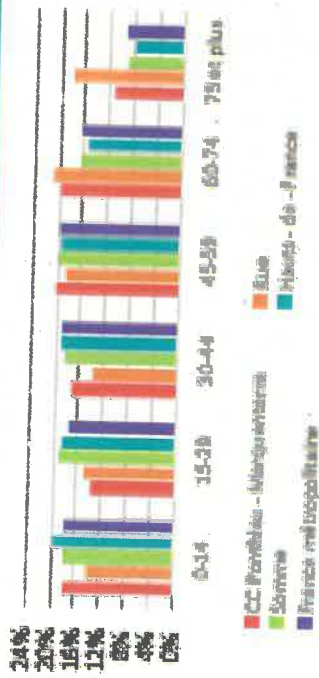
Un profil des habitants qui évolue en faveur des CSP intermédiaires, employés et ouvriers et dont l'âge des nouveaux arrivants se situe entre 25 et 54 ans. Le profil des habitants diffère selon les zones : Population plus âgée sur le littoral, alors que les actifs s'installent en majorité à l'intérieur des terres.

Les confinements récents ont aussi encouragé l'installation de néoruraux, entraînant une potentielle hausse des prix. Il est trop tôt pour savoir si ces installations seront durables ou non.



DEMOGRAPHIE (3/4)

Indicateur clé | Détail de la population par classes d'âge



Source : INSEE 2017

En 2017, les 0-14 ans représentaient 18% de la population, contre 10% pour la France métropolitaine.

Indice de jeunesse*



Source : INSEE 2017

En 2017, on comptait pour la CC Pontlieu-Marquenterre 0,7 personnes de moins de 20 ans pour 1 personne de plus de 60 ans.

La diversité des classes d'âge présente sur le territoire de la CCPM et leur localisation implique un niveau de services et d'équipements différenciés : école, France services, commerces de proximité,



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE



09/11/2021

DÉMOGRAPHIE (4/4)

- ⇒ **Orientations stratégiques :**
- Maintenir la population active et les jeunes actifs dans le tissu économique des TPE-PME sur le territoire de la CCPM [3 entreprises présentes sur le territoire ont plus de 200 salariés]
 - Intensifier l'attractivité auprès des jeunes ménages et lutter contre le départ des populations en proposant des équipements, des services et un cadre de vie, qui répondent aux besoins de différentes étapes de la vie (éducation, recherche d'emploi, loisirs, mobilité,...)
 - Maîtriser le phénomène de hausse des prix de l'immobilier sur le littoral en raison de la présence des retraités et des résidences secondaires.

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA POPULATION

Une des spécificités du territoire : l'EPCI est compétent en matière de nombreux services à la population : depuis la petite enfance (2 crèches/40 places, Relais petite enfance : 257 ASMAT) jusqu'à l'accompagnement de la personne âgée (40 000 repas/an servis, 180 bénéficiaires/an accompagnés en service prestataire aide à domicile, en passant par le scolaire (2500 élèves/an/21 écoles), périscolaire, ALSH (10 sites, 1260 inscrits/an).

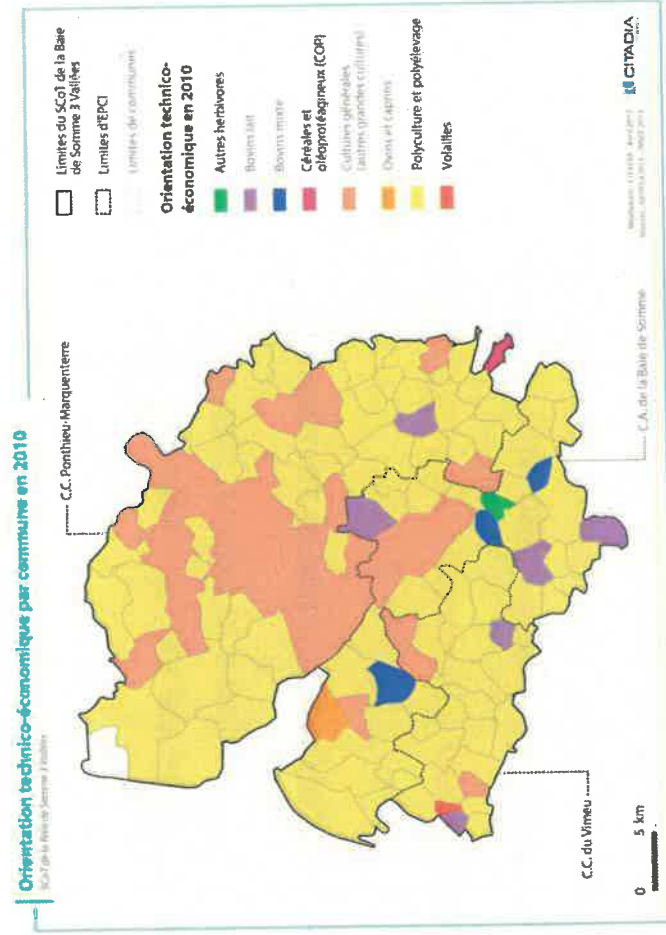
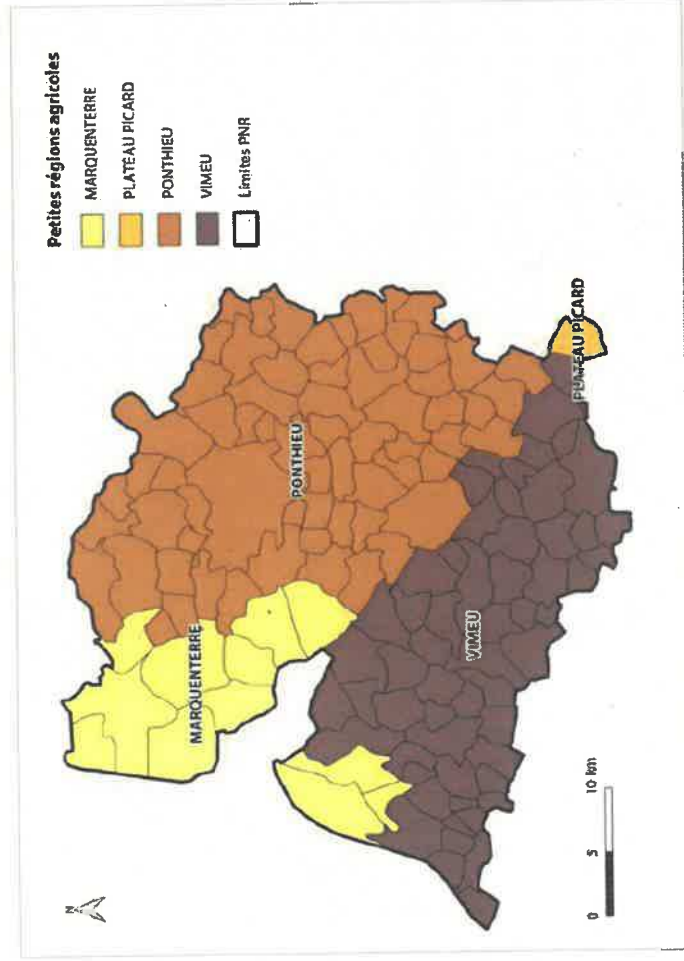
L'objectif est d'harmoniser et équilibrer le service rendu à la population sur l'ensemble du territoire.

- ⇒ **Orientations stratégiques d'attractivité, et de cohésion sociale et territoriale :**
- Adapter l'offre auprès des jeunes ménages et lutter contre le départ des populations en proposant des équipements, des services et un cadre de vie, qui répondent aux besoins de différentes étapes de la vie
 - Accompagner la population dans son parcours de vie
 - Produire des espaces inclusifs et adaptés aux besoins locaux

AGRICULTURE (1/2)

- Un structure structurant en évolution

- Le Ponthieu comprend des exploitations liées à l'agro-industrie. Il s'agit de grands champs d'openfield dont la culture est tournée vers la céréale, on retrouve aussi des cultures de légumes.
- Les plaines maritimes du territoire présentent des spécificités façonnées par les paysages côtiers. Elles comprennent une part importante d'élevage extensif de bovin lait. La superficie en céréales est aussi notable et représente près de 40% de la surface agricole.



AGRICULTURE (2/2)

- La conchyliculture est une des spécificités du littoral picard, en particulier la mytiliculture. L'appellation « de bouchot » a été mise en circuit depuis les années 1980 et inonde aujourd'hui le marché national. Cette activité s'étend entre les communes de Quend et de Saint-Quentin-en-Tourmont, dans le Marquenterre, où l'on recense 14 mytiliculteurs qui se partagent 33 concessions conchylicoles.
- La pêche côtière participe aussi à l'économie maritime du territoire grâce au port du Crotoy
- A l'échelle de BS3V le nombre d'exploitations est en baisse, mais la surface des exploitations en augmentations
- L'âge moyen des chefs d'exploitations est en hausse
- Présence de labels et d'appellations pour des produits du territoire
- Apparition de filières en circuits-courts au niveau régional et départemental, mais peu d'initiatives locales
- Au moins 15 agriculteurs du Ponthieu concernés par des circuits, en majorité pour des fruits et légumes
- Un plan alimentaire territorial est en cours de construction sur le territoire Baie de Somme 3 vallées

⇒ **Orientations stratégiques :**

- Aider le développement et le maintien des filières économiques (notamment artisanat et commerce) mais aussi favoriser la diversification des activités et filières présentes sur le territoire (économie/tourisme) : circuits de proximité, économie circulaire, etc... tout en incluant le potentiel de développement endogène
- Accompagner en particulier :
 - le développement de l'agriculture durable sur le territoire et le soutien à la filière agro-alimentaire ; et créer les conditions propices à la relocalisation de la transformation de certaines productions (ex. valorisation de coques)
 - le développement de la filière halieutique

URBANISATION (1/3) : DÉVELOPPEMENT URBAIN RAISONNÉ

- **L'artificialisation des terres est plus marquée à proximité du littoral**
La consommation d'espace est en majorité pour du logement en extension, ce qui provient à la fois de la création de résidences secondaires, et de la périurbanisation. L'artificialisation a augmenté de 0,3 % sur le territoire entre 2009 et 2018.



Consommation foncière entre 2007 et 2017 par type (en hectares)

Source : Fichier SCoT / Majic

- 1) Tensions sur le marché de l'immobilier et hausse des prix sur le littoral avec l'évolution du nombre de retraités présents sur le littoral et des jeunes actifs qui s'installent à l'intérieur des terres car le marché est moins cher;
- 2) Arrivée de néoruraux : hausse (voir flambée) du prix de l'immobilier (littoral et au-delà : ex.regnières l'écluse)

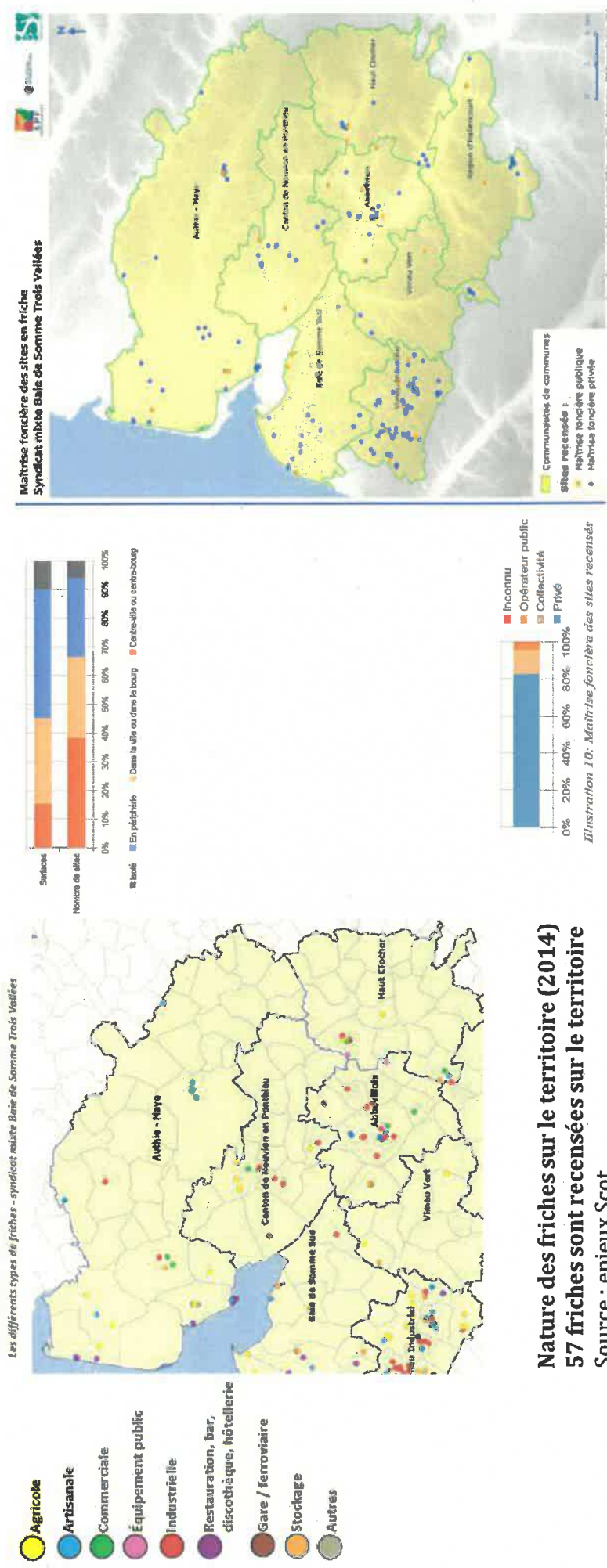
Consommation foncière entre 2009 et 2018 par communes (en hectares)

Source : observatoire des territoires

Phénomène durable ou impact COVID ?

URBANISATION (2/3): DÉVELOPPEMENT URBAIN RAISONNÉ AVEC LA REVALORISATION DES FRICHES

- La moitié de la surface des friches se trouve dans les villes ou les bourgs
Ces sites sont donc à des endroits stratégiques pour des opérations de recyclage urbains



Nature des friches sur le territoire (2014)
57 friches sont recensées sur le territoire
Source : enjeux Scot

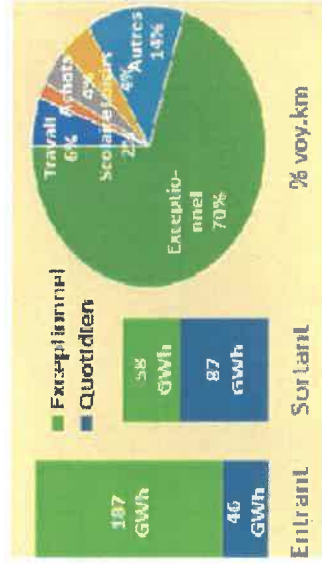
URBANISATION (3/3) : DÉVELOPPEMENT URBAIN RAISONNÉ

⇒ Orientations stratégiques :

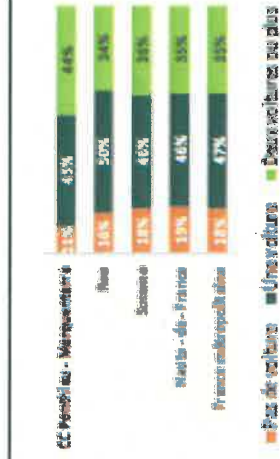
- Contribuer à une utilisation équilibrée du territoire en limitant l'étalement urbain en priorisant le recyclage de l'existant ;
- Densification dans l'enveloppe urbaine : dents creuses, friches ;
- Revitalisation des centres-bourgs ; Programmes des Petites Villes de Demain de Rue et Crécy
- Renforcement des polarités locales existantes (préserver le maillage)
- Rationalisation de l'espace économique consommée
- Optimisation de la consommation foncière
- Faire des friches des atouts pour la revitalisation des centres-bourgs
- Nécessité de contenir l'évolution à la hausse constatée du prix de l'immobilier, en particulier sur le Littoral
- Intégrer l'émergence de nouvelles tendances liés au COVID avec des tensions sur le marché foncier et immobilier face aux néoruraux

MOBILITÉ (1/2)

- **Un territoire propice à l'utilisation de la voiture**
 - La majorité des déplacements sont imputables à la mobilité exceptionnelle
 - Les mobilités saisonnières sont particulièrement importantes sur le territoire étant donné son caractère touristique
 - Le territoire est bien desservi en infrastructure routière
 - 75 % des déplacements concernent un conducteur seul
 - 58 % des trajets en voiture font moins de 10 kms
 - L'attractivité du territoire entraîne de nombreux flux entrants

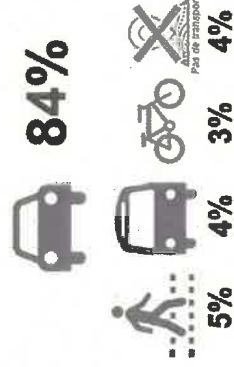
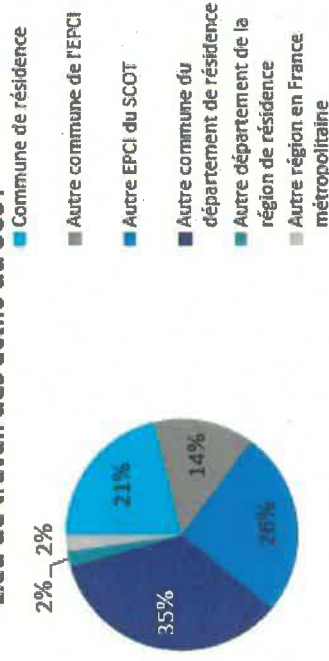


Taux d'équipement des ménages* en voiture



Les habitants se déplacent principalement en voiture et possède pour 44% des ménages deux voitures

Lieu de travail des actifs du SCoT



MOBILITÉ (2/2)

- **Mais un développement possibles des mobilités douces**
 - Présence de Gare TER et de points d'arrêts mais manque d'interconnexion entre les différents usages
 - 23 % des déplacements du quotidien concernent les modes doux
 - Ligne de bus régionale qui dessert les 2/3 des communes mais qui manque d'efficacité et donc d'attractivité
 - Présence d'infrastructures spécifiques pour les modes doux (piste cyclable, sentier pédestre), mais utilisation majoritairement pour les loisirs
 - Présence de 20 bornes de recharges électriques sur le territoire
 - Aire de covoiturage sur le territoire



159 bornes de recharge fin 2020 et hausse de leur fréquentation

| Réseau départemental IRVE80 | Nombre de recharges | Hausse du nombre de connexions /N-1 | kWh consommés | Hausse de l'énergie consommée/N-1 |
|-----------------------------|---------------------|-------------------------------------|---------------|-----------------------------------|
| 2018 | 2 414 | ----- | 28 330 | ----- |
| 2019 | 5 204 | 115,6 % | 72 660 | 156,47 % |
| 2020 | 5 970 | 14,71 % | 106 513 | 46,59 % |

⇒ Orientations stratégiques :

- Développement de pôles multimodaux notamment pour la fréquentation touristique
- Proposer des solutions de mobilité sobres et durables pour tous (habitants et touristes) (
- Encourager les mobilités actives pour les déplacements du quotidien [problématique de la voiture et de son taux d'utilisation (1 véhicule +1) qui est très consommateur.
- Développer des modes doux pour réduire l'utilisation de la voiture

LE SECTEUR RÉSIDENTIEL (1/2)

- **Des logements énergivores**
 - 55 % des logements ont été construits avant 1970 ;
 - 23 % du parc peut être qualifiés de passoire énergétique (étiquettes DPE F et G)
 - 27 % des ménages sont en situation de précarité énergétique [14 % en France]
 - 77 % Des consommations énergétiques proviennent du chauffage
- **Une offre de logements peut-être inadaptée**
 - 40 % du parc est constitué de résidences secondaires
 - 5 % de vacances pour les logements impliquant une tension locale
 - 51 % des logements sont des T5 ou plus
 - 3,5 % des résidences principales ne possèdent pas de pièces d'eau
 - Le nombre de logements commencés est en baisse sur le territoire
 - Des prix plus élevés sur la côte, mais un territoire qui reste accessible

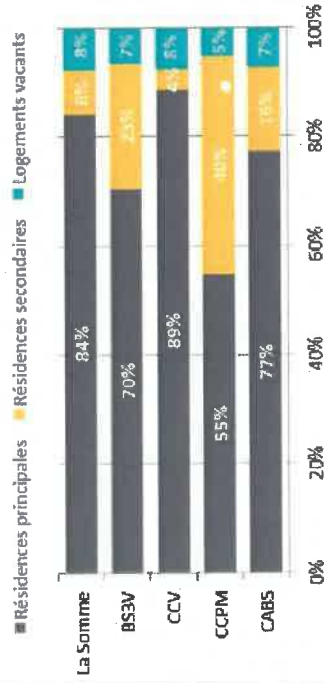


Le revenu médian*



Répartition des logements par catégorie

Source : INSEE RP 2013



Répartition des logements par typologie en 2013

Source : INSEE RP2013



Source : FilioSPF 2017

En 2017, le revenu médian était de 19 406€ pour la CC-Ponthieu-Merquenterre, contre 19 720€ pour la Somme.

Revenu médian inférieur à celui du département

LE SECTEUR RÉSIDENTIEL (2/2)

↑ Orientations stratégiques :

- Lutter contre la précarité énergétique en encourageant la rénovation et la réhabilitation énergétiques du parc bâti sur le territoire
- Travailler avec les opérateurs sur les modes d'habitats adaptés selon le parcours et la catégorie.
- Lancer projet de projet de PIG sur le territoire
- Prendre en compte le Parcours de vie des habitants et la nécessité de devoir disposer d'un panorama de logements plus adaptés au besoin évolutif (sociétal avec besoin accentué sur les séniors et les jeunes actifs – exemple d'une Maison d'Accueil et de Résidence pour Personnes Agées (MARPA),
- Prendre en compte la localisation du résidentiel sur le territoire (futur PLUI – PLH)

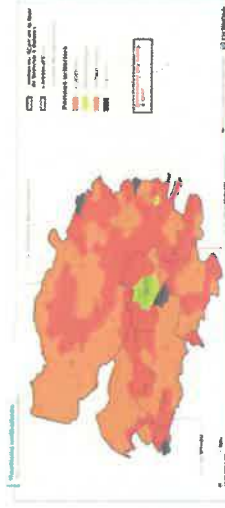
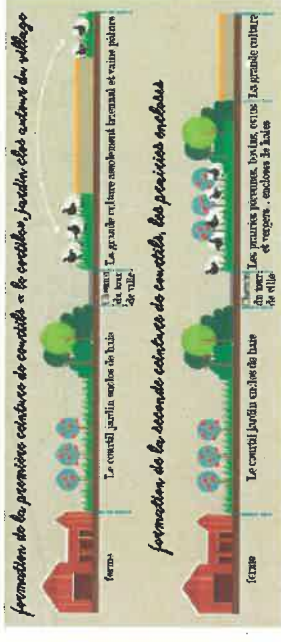
PAYSAGE ET PATRIMOINE (1/2)

• Un patrimoine bâti remarquable et porteur de l'identité du territoire

- 117 monuments historiques à l'échelle de BS3V
- Projet de site patrimonial remarquable au Crotoy
- Reste archéologique sur le territoire
- Patrimoine bâti rural d'intérêt, notamment les fermes fortifiées, les grandes maisons à étages, et les maisons basses traditionnelles à ossature de bois et en torchis.

• Des paysages exceptionnels

- Présence du grand site Baie de Somme
- Plateau agricole maillé de villages-courtils
- Vues remarquables sur les paysages grâce au relief peu marqué
- Patrimoine paysager associé aux boisements et ceintures bocagères
- Paysages diversifiés, en lien avec les espaces de rencontres du fleuve et de la mer et leurs caractéristiques particulières (cordon dunaire ou de galets du littoral, motifs végétaux identitaires,...), paysages arrière-littoraux de marais, étangs et bocage.
- Paysages grandioses de la Côte picarde, un des derniers grands espaces naturels du littoral français, estuaires de la Somme et de l'Authie.
- Paysages traditionnels de Bas-champs, de reaclôtures et de mollières.



PAYSAGE ET PATRIMOINE (2/2)

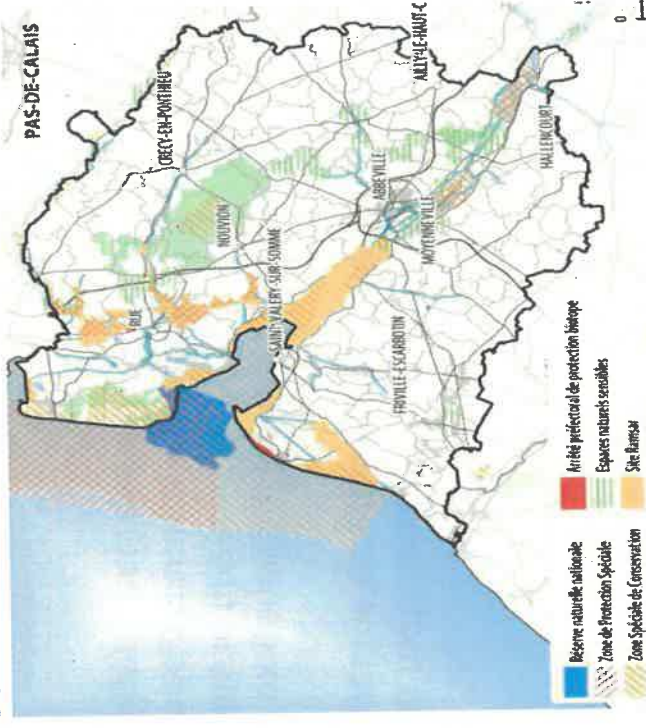
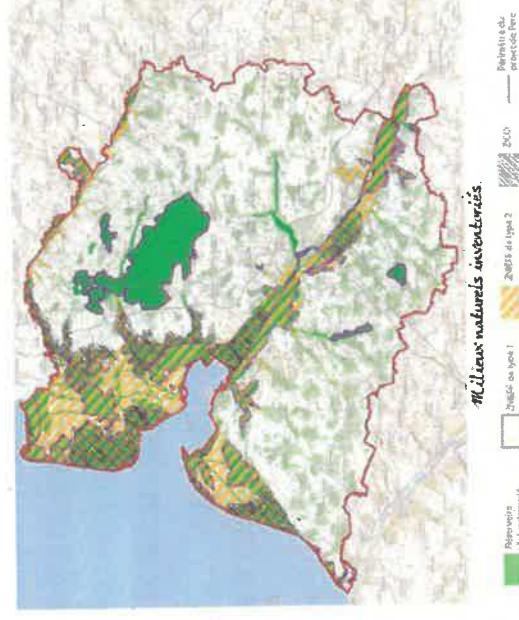
- ⇧ **Orientations stratégiques :**
- Contribuer à une utilisation équilibrée du territoire
 - Protéger et valoriser les paysages
 - Poursuivre la mise en valeur du patrimoine et des paysages pour encourager un tourisme rétro-littoral (rééquilibrage littoral/arrière pays)



ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITÉ

- **Présence de zones naturelles d'intérêts reconnu :**
 - Grande richesse en biodiversité grâce aux différents milieux présents sur le territoire : milieux dunaires, forestiers, aquatiques, humides, coteaux calcaires ...
 - PNR de Picardie maritime
 - Réserve naturelle nationale et régionale
 - Site Natura 2000 et zone de protection des oiseaux

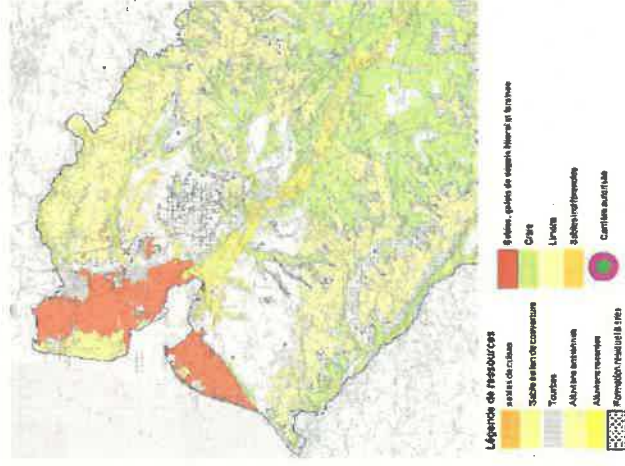
| | CCPM |
|--------------------------------------|----------------|
| Kilomètres linéaires | 985,268 |
| Hectares (moyenne de 1m de large) | 98.5268 |
| Parcs naturels régionaux | 75899,3 |
| Réserves naturelles nationales | 240,8 |
| Réserves naturelles régionales | 25,6 |
| Sites classés | 4352,1 |
| Sites inscrits | 4746,3 |
| Conservatoire d'espaces naturels | 137,4 |
| Surfaces aires protégées (ha) | 16739,5 |
| ZNIEFF I | 21568,9 |
| ZNIEFF II | 0 |
| Réserves biologiques | 11,2 |
| Arrêtés préfectoraux de protection | 2297,2 |
| Natura 2000 - ZPS | 6774,3 |
| Natura 2000 - ZSC | 2038,2 |
| Sites du Conservatoire du littoral | |
| Total (hors chevauchements) | 75916,6 |



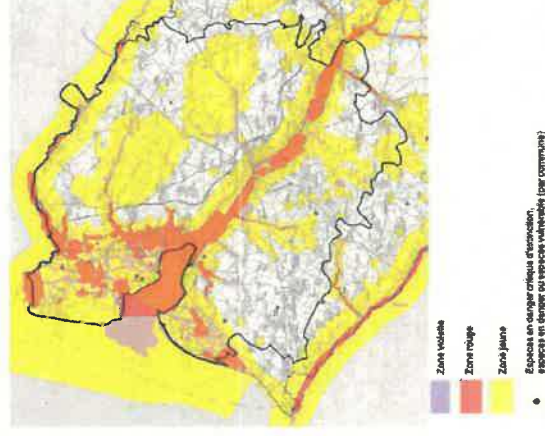
⇒ Orientations stratégiques

- Préserver et développer les espaces naturels, comme source de cadre de vie et d'attractivité touristique (label éco tourisme)
- Faire face et s'adapter aux aléas naturels et climatiques en anticipant les évolutions liés au changements climatique et aux risques (PPR, ruissellement, etc.)

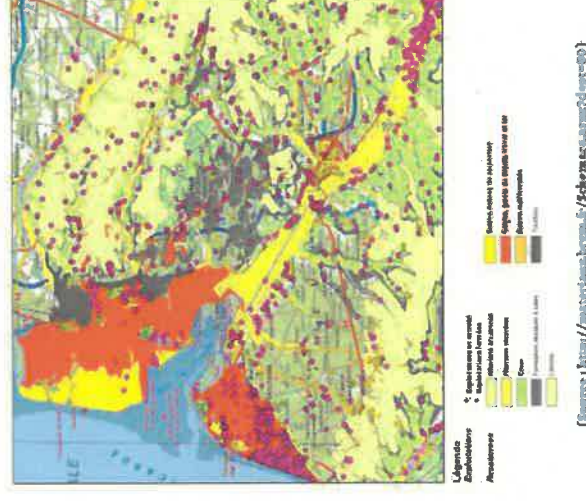
SOLS ET SOUS-SOLS : GESTION DES CARRIERES



Carte des ressources géologiques et carrières de matériaux (Sources : données des carrières de la Somme (2015))



Zonage des schistes des carrières de la Somme (Sources : données des carrières de la Somme (2015))

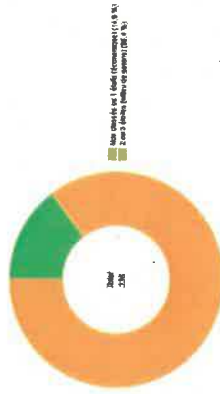


Les enjeux

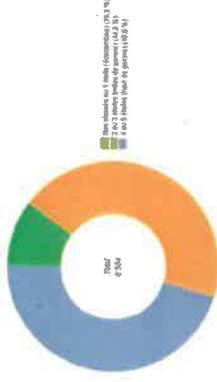
- Privilégier un usage sobre des matériaux de carrières
- Poursuivre la recherche d'une optimisation pour un usage rationnel des matériaux, en développant l'emploi de matériaux de substitution (calcaires, sablons, ...) ou alternatifs (recyclage des matériaux du BTP) à ceux alluvionnaires en eau (épuisement de la ressource)
- Des carrières trop anciennes pour être requalifiées (ou l'être selon les exigences actuelles), et par ailleurs un nombre de plans d'eau sur les anciens dépôts de galets qui sera notable in fine
- Des enjeux concernant la conversion vers des modes doux de transports notamment du secteur littoral (voie d'eau ou ferrée) aujourd'hui quasi exclusivement par voie routière (éloignement relativement important entre zones d'extraction et de consommation du bassin amiénois)

LES ENJEUX LIÉS AU TOURISME

L'offre touristique : La base de données INSEE recense, pour l'année 2021 sur la CCPM, une offre touristique de 336 chambres d'hôtels, 8 584 emplacements de campings et 6 résidences de tourisme. La majeure partie de l'offre se situe en milieu de gamme



Répartition des chambres d'hôtel par gamme INSEE 2020



Répartition des chambres d'hôtel par gamme INSEE 2020



Répartition des emplacements de campings INSEE 2020

37% des logements sont des résidences secondaires avec 38 communes qui ont plus de 10% de résidences secondaires (moyenne nationale). Ce mode d'hébergement est en hausse de 9,8% en 8 ans. Cela représente plus de 10 100 logements.

Au-delà des hébergements, l'offre touristique reste limitée avec une 10aine d'équipements dont le Parc du Marquenterre (177 000 visiteurs) et les Jardins de l'Abbaye de Valloires (54 000 visiteurs). On note aussi la présence d'un port de plaisance de 100 anneaux (Le Crotoy).

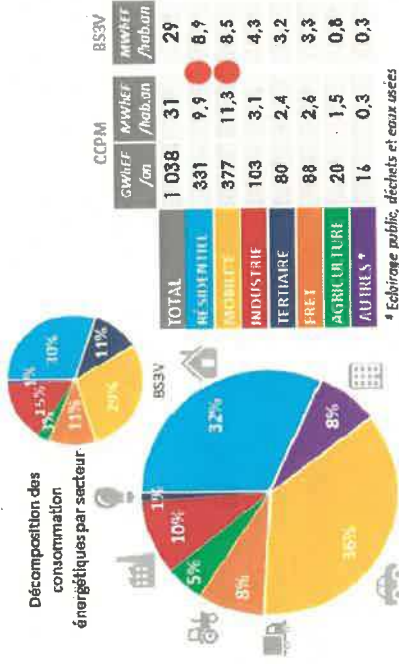
⇒ Orientations stratégiques :

- Accompagner le littoral dans un tourisme plus qualitatif et vers un rééquilibrage favorisé en arrière-pays
- Concevoir des hébergements adaptés

L'ÉNERGIE (1/2)

- La CCPM consomme en moyenne 1 038 GWhEF/an, soit 31 MWh/hab.an (29 pour BS3V)

- La facture énergétique du territoire s'élève à 110M€/an, porté à 75 % par les ménages. La principale source de dépense est liée à l'utilisation des produits pétroliers



- Une production d'énergie renouvelable déjà existante mais améliorabile
 - La production totale d'énergie renouvelable et de récupération du territoire est de l'ordre de 314,5 GWh/an, soit environ 30% des consommations [la moyenne nationale est de 15,7 %, l'objectif en 2030 est de 32 %]
 - Le territoire produit 110% de son électricité, et 14,5% de ses énergies hors électricité
 - Un potentiel de méthanisation existe sur le territoire (environ 400 GWh)
 - Le développement de réseaux de chaleur est également possible
 - Utilisation de la géothermie dans plusieurs groupes scolaires
 - Des projets de méthanisation sont à l'étude

L'ÉNERGIE (2/2)

| Type de production électrique | Production annuelle en MWh (calculée) |
|---|---------------------------------------|
| <u>Photovoltaïque</u> : les installations de particulier sont plutôt rares sur le territoire avec une puissance totale de 3 038 kWc, les installations les plus importantes ont été repérées sur des toitures de bâtiments agricoles. | 3 025 |
| <u>Eolien</u> : le territoire accueille plusieurs éoliennes (38 mâts répartis sur 3 parcs) pour une puissance totale de 84,4 MW. | 185 680 |
| <u>Méthanisation</u> : les porteurs de deux projets d'installation réfléchissent à une valorisation en cogénération | À venir |
| TOTAL | 188 705 |

| Type de production de chaleur | Production annuelle en MWh (calculée) |
|---|---------------------------------------|
| <u>Bois-énergie individuel</u> : la consommation d'énergie dans les cheminées, poêles et inserts du territoire est évaluée sur la base du recensement de l'INSEE. Elle représente une part très importante du mix énergétique résidentiel. | 117 210 |
| <u>Bois-énergie en réseau</u> : il n'y a pas de réseau de chaleur sur le territoire. | 0 |
| <u>Bois-énergie collectif</u> : Le territoire ne compte pas d'installation de bois-énergie collectif recensée. | 7 272 |
| <u>Géothermie</u> : il existe plusieurs installations collectives (Groupe scolaire Victor Hugo, Gymnase de Nouvion) et de nombreuses installations individuelles. | 1 300 |
| <u>Biogaz</u> : plusieurs projets d'étude ou en réflexion sur le territoire visent à produire du biogaz. Les valorisations sont variées, soit en cogénération (production de chaleur et d'électricité), soit en injection sur le réseau de distribution de gaz. | 0 |
| TOTAL | 125 782 |

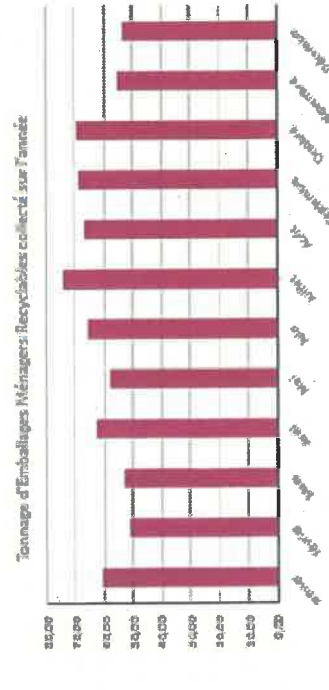
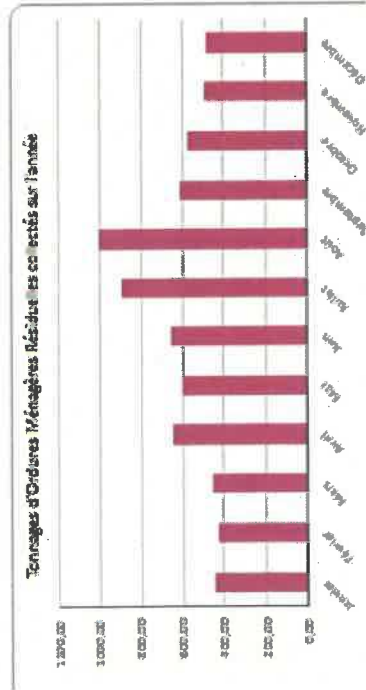
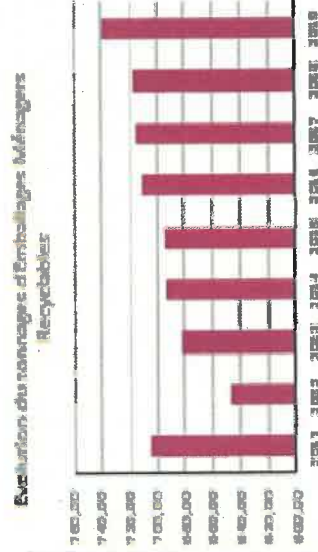
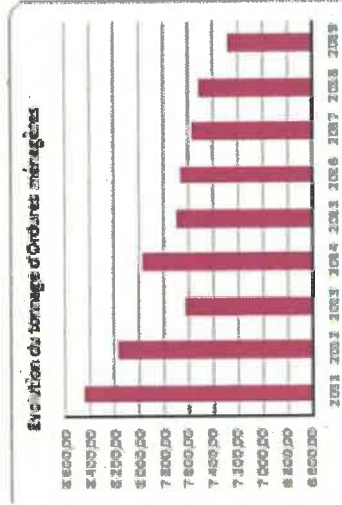
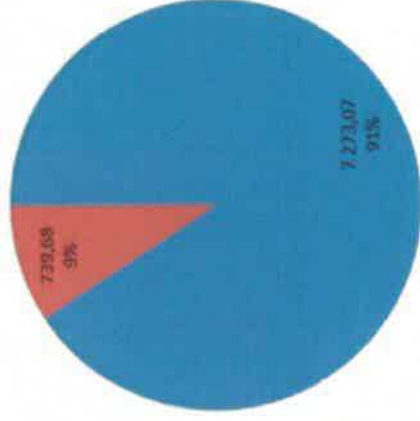
Orientations stratégiques

- Faire évoluer le mix énergétique en diminuant le recours aux énergies fossiles
- Développer les énergies renouvelables
- Réduire la dépendance à la voiture : 44% des habitants de la CCPM dispose de deux voitures pour leur déplacement quotidien.

LES DÉCHETS (1/2)

- Une quantité de déchets, totale et par habitant, en baisse
- Une meilleure collecte des déchets recyclable
- Une quantité collectée variable selon la période de l'année
- Un taux de refus de tri encore élevé (>20%)

| Tonnages | | | |
|----------|----------|----------|----------|
| | 2017 | 2018 | 2019 |
| OM (t) | 7 573,36 | 7 521,82 | 7 273,07 |
| EMR (t) | 716,30 | 716,96 | 739,68 |
| Total | 8 289,66 | 8 238,78 | 8 012,75 |



En P.A.V

| | Tonnage collecté | | |
|----------|------------------|------------|------------|
| | 2017 | 2018 | 2019 |
| OMR | 176,46 t | 234,66 t | 284,66 t |
| EMR & JM | 241,70 t | 278,64 t | 304,78 t |
| Verre | 1 276,68 t | 1 315,68 t | 1 381,90 t |
| Total | 1 694,84 t | 1 828,98 t | 1 971,34 t |

LES DÉCHETS (2/2)

Une offre très large existe sur le territoire :

- Les déchetteries ont des plages d'ouverture très large,
- Bonne couverture du maillage territorial des déchetteries,
- Promotion du compostage à domicile
- De nombreux points d'apports volontaires existe
- Des effets saisonniers qui augmentent la production de déchets, et des actions plus nombreuses sur le tri

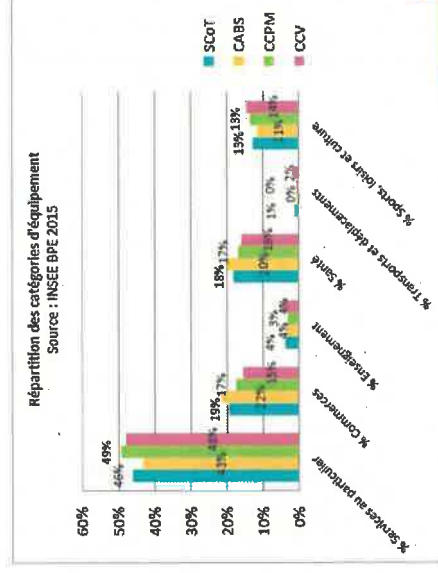
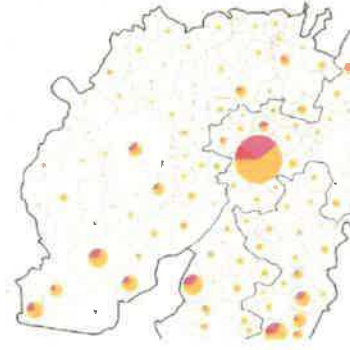
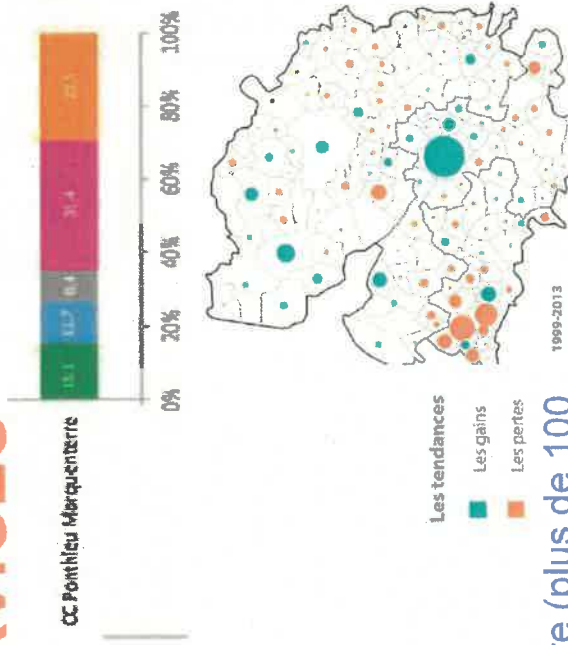
⇒ Orientations stratégiques

- Développer l'économie circulaire sur le territoire, notamment en lien avec les coproduits issus de l'agriculture et de la filière halieutique
- Maintenir et muscler les actions sur le tri
- Poursuivre les actions de prévention des déchets (comme la production de compost)

ACTIVITÉS COMMERCIALES ET DE SERVICES

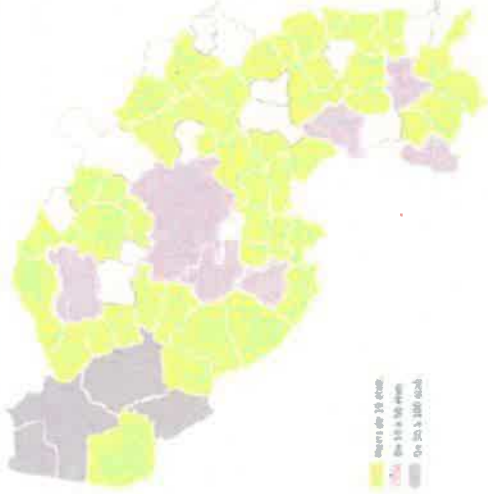
(1/4)

- Un territoire porté par l'agriculture et le secteur tertiaire
 - Un secteur marchand très développé sur le littoral
 - Un secteur agricole développé dans les terres
 - Les dynamiques d'emplois sont diverses sur le territoire, le centre et le nord-ouest présentent des gains d'emplois, contrairement à l'est du territoire
- Une offre de service polarisée près du littoral
 - Rue et Fort-Mahon sont des pôles secondaires à l'échelle du territoire (plus de 100 équipements/services recensés). Labellisation de la Maison de Services Au Public en Maison France territoriale (présence sur Rue, Crécy et Ailly le Haut Clocher)
 - Les services présents sont majoritairement des services de proximité



ACTIVITÉS COMMERCIALES ET DE SERVICES (2/4)

Les établissements de commerces et services (2019)



Le Crotoy et Rue accueillent 31% des 429 points de vente de la Communauté de Communes.

Un poids des familles de produits de la CCPM plus concentré que la moyenne sur l'alimentaire montrant un rôle moteur de l'activité touristique.

A noter, 4 marchés de plein air à Rue, St Riquier, Crécy en Ponthieu et Le Crotoy.

15 GRANDES SURFACES DE PLUS DE 300 M²

89 commerces alimentaires dont :

- 27 boulangeries-pâtisseries,
- 14 boucheries,
- 6magasins de fruits et légumes,
- 6épiceries et superettes,
- 18 poissonneries,
- 331 commerces non alimentaires de moins de 300 m²

On constate un manque d'infrastructures culturelles et de loisirs, les habitants sortent du territoire pour accéder à ce type de prestations.

ACTIVITÉS COMMERCIALES ET DE SERVICES (4/4)

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Orientations stratégiques

- Développer l'offre culturelle sur le territoire afin de satisfaire les besoins des habitants du territoire
- Réaffirmer l'ambition numérique
- Affirmer le positionnement des centralités actuelles sur le territoire (maillage à préserver)
- Accompagner la population dans son parcours de vie (de la petite enfance jusqu'aux séniors) par le développement et le renforcement de services
- Maintenir, développer et diversifier les activités agro-alimentaires et halieutiques sur le territoire

ACTIVITÉS COMMERCIALES ET DE SERVICES : AFOM

ATOUTS

Un attrait touristique réel sur le littoral, plutôt pour des résidences secondaires et du plein-air.

Un poids des moins de 300m² supérieur à la moyenne.

OPPORTUNITÉS

Internet remet en cause certains modèles économiques et formes de vente.

Le tourisme reste un levier de développement disposant encore d'un potentiel important.

FAIBLESSES

Une offre limitée en non alimentaire en dehors de Rue.

Pas de locomotive commerciale

MENACES

Age moyen des commerçants-artisans élevé.

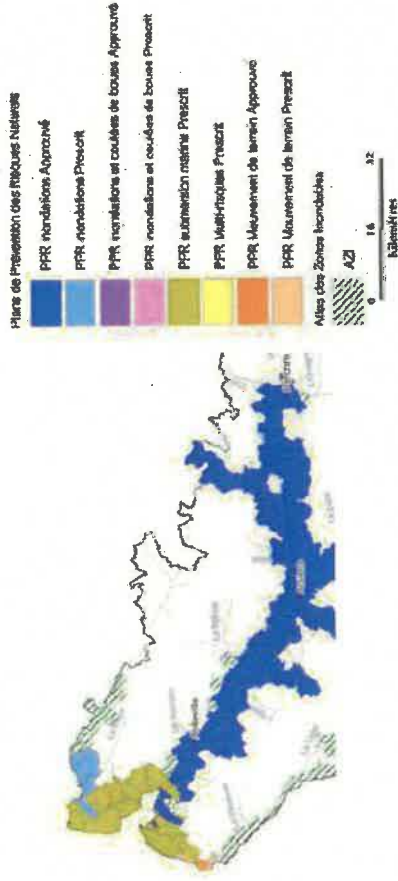
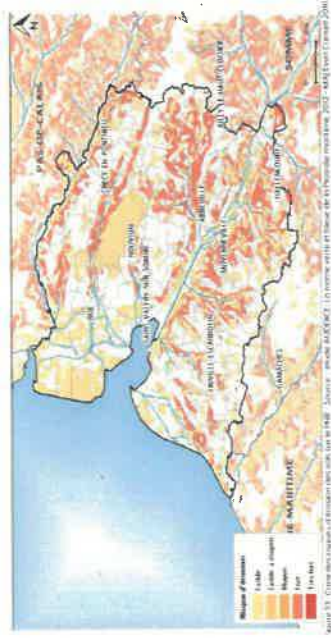
Des comportements d'achats qui changent.

Des consommateurs plus exigeants sur la qualité de l'offre.

Peu de projets commerciaux

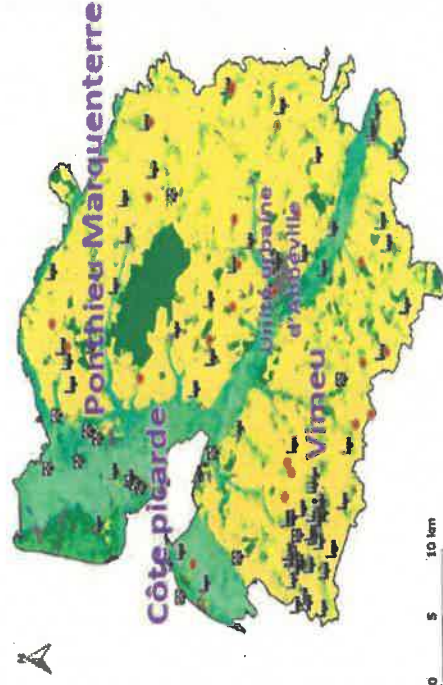
RISQUES

- **Présence de risques naturels**
 - Le territoire est concerné par des risques d'inondations et de submersions marines
 - Risque d'érosion sur le littoral et dans les terres
 - Le territoire est donc soumis à différents documents réglementaire relatif à ces risques (PPR, SAGE, PAPI,...)



Présence d'installations classées pour l'environnement

- Industrie
- Elevage
- Carrière actuelle et ancienne



RISQUES

Les actions entreprises par les intercommunalités dans le cadre de la GEMAPI sont définies ainsi par l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (item 1)
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau (item 2)
- La défense contre les inondations et contre la mer (item 5)
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (item 8)

⇒ Orientations stratégiques :

- Limiter le ruissellement et l'érosion de sols
- Résilience face aux catastrophes naturelles [En 2020, 16 communes ont été en reconnaissance de catastrophe naturelle]
- concourir à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de la Somme (élargi aux territoires des Bas Champs et du Marquenterre)
- Coordonnateur « Facilitateur » de projet sur les études menées sur les unités hydrauliques et prévenir les coulées de boue - Etude sur le bassin versant de Bussus Bussuel → EPCI porteur de l'étude
- Etude opérationnelle achevée de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur la tête du bassin versant du Dien

• Fort Mahon Plage - Etude prospective pour le maintien du front de mer

PROPOSITION CLASSEMENT DES ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

4 ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET 26 AXES DE TRAVAIL

| | | | |
|--|--|--------------------------------------|----------------------------------|
| Attractivité et diversification économique | Qualité urbaine, paysagère et écologique | Performance et autonomie énergétique | Cohésion sociale et territoriale |
| Développement économique | Urbanisme | Energies locales | Espaces inclusifs |
| Economie circulaire | Energies renouvelables | Methanisation | Logements adaptés |
| Services à la population | Prévention des risques | Photovoltaïque | Services et équipements |
| Usages numériques | Déchets | Rénovation du bâti | Numérique |
| Tourisme | Espaces naturels et patrimoniaux | Politique de soutien à l'Habitat ? | Mobilités |
| Politique de l'habitat | Eau/assainissement | | |
| Soutien à la filière agricole | GEMAPI/érosion ? | | |
| Maillage de villes/PVD | | | |
| Politique de l'Habitat/ PLUIH | | | |

Attractivité et diversification économiques

1. Accompagner la population dans son parcours de vie :
 - Politique de l'Habitat (PIG, etc ...), PLUi H,
 - Services au public (France services),
 - Infrastructures numériques, Tiers lieu (usages),
 - Services petite-enfance, scolaire, périscolaire, enfance-jeunesse, politique envers les seniors (usages)
2. Favoriser un développement raisonné du territoire :
 - Accompagner le littoral dans un tourisme plus qualitatif et vers un rééquilibrage favorisé en arrière-pays
 - Aider le développement et le maintien des filières économiques (notamment artisanat et commerce) mais aussi favoriser la diversification des activités et filières présentes sur le territoire (économie/tourisme) : circuits de proximité, économie circulaire, etc... tout en incluant le potentiel de développement endogène
 - Accompagner en particulier :
 - le développement de l'agriculture durable sur le territoire et le soutien à la filière agro-alimentaire ; et créer les conditions propices à la relocalisation de la transformation de certaines productions (ex. valorisation de coques)
 - le développement de la filière halieutique
3. Aider au renforcement d'un réseau de villes à taille humaine :
 - Revitalisation de centres bourgs; PVD ;
 - préserver le maillage de villes à dimension humaine offrant des services (services marchands/non marchands) ;

Qualité urbaine, paysagère et écologique

1. Contribuer à une utilisation équilibrée du territoire
 - Ce que l'on extrait : carrières, eau potable, consommation raisonnée foncière (valorisation des friches et dents creuses à privilégier)
 - Ce que l'on rejette : assainissement (non collectif et collectif), déchets (prévention, sensibilisation, baisse de la production, ...)
 - Valoriser les énergies renouvelables : photovoltaïque, méthanisation, hydroélectrique,...
2. S'adapter et faire face aux aléas naturels et climatiques :
 - Érosion , GEMAPI, PPR,....
 - Protection des espaces naturels, et valorisation (label éco tourisme, etc...) ;

• Performance et autonomie énergétiques

1. Lutter contre la précarité énergétique sur le territoire
 - Encourager et soutenir la rénovation et la réhabilitation énergétiques du parc bâti sur le territoire
 - Construire la politique intercommunale de l'habitat
2. Faire évoluer le mix énergétique sur le territoire
 - Réduire le recours aux énergies fossiles et intégrer de nouvelles formes et matériaux d'énergies locales (paille, miscanthus, et autres produits biosourcés)
 - Continuer le développement des énergies renouvelables (projet de méthanisation, géothermie, photovoltaïque,...)

Cohésion sociale et territoriale

1. Activer les développements sur la mobilité durable

- Développer les modes doux et réduire la dépendance à la voiture sur le territoire pour les habitants et pour les touristes
- Développer les pôles multimodaux
- Encourager les mobilités actives pour les déplacements du quotidien
- Proposer des solutions de mobilités sobres et durables pour tous

2. Révéler un territoire durable et inclusif avec des logements, des villes et des territoires résilients, sobres, inclusifs et producteurs.

- Production d'espaces inclusifs
- ✓ Maison d'Accueil et de Résidence pour Personnes Agées (MARPA), tiers lieu, Maison France Services
- ✓ En lien avec l'Ambition numérique du territoire
- Aménagement avec les opérateurs et les usagers
- ✓ Adapter l'offre auprès des jeunes ménages et lutter contre le départ des populations en proposant des équipements, des services et un cadre de vie, qui répondent aux besoins de différentes étapes de la vie (éducation autour des écoles du XXIème siècle, santé : maisons médicales, sécurité : gendarmerie, recherche d'emploi, loisirs : bassin de nage, équipements culturels, petite enfance, mobilité,...)
- ✓ Travailler avec les opérateurs sur les modes d'habitats adapté selon le parcours et la catégorie (ex parcours des séniors : maintien à domicile, MARPA, EPHAD,... ; parcours des ménages : développer l'offre locative de manière équilibrée avec l'accession à la propriété, avec une offre adaptée aux besoins évolutifs des ménages)
- ✓ Intégrer l'émergence de nouvelles tendances : néoruraux et tensions sur le marché foncier et immobilier.

Contrat de Relance et de Transition Écologique

FICHE ACTION

ORIENTATION n°1 :
Attractivité et diversification économiques

ACTION n°1.1:
Accompagner la population dans son parcours de vie

INTITULE DE L'ACTION :

PIG Habitat « rénovation énergétique »

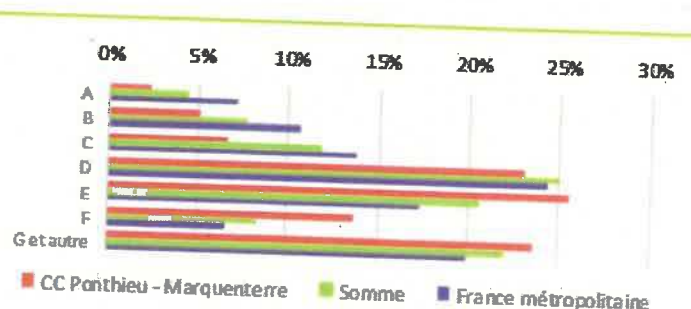
PORTEURS DE L'ACTION :

Communauté de communes Ponthieu Marquenterre

ARGUMENTATION (justification) DE L'ACTION

Une ancienneté du parc de logement à l'origine de situations d'inconfort et de potentielles situations de précarité énergétique : 51% des résidences principales ont été construites avant 1971 (date de la première réglementation thermique), contre 44% à l'échelle nationale. L'étude des diagnostics de performance énergétique (DPE) des logements illustrent l'inconfort des logements dans la CCPM (cf. graphique ci-contre) où près de 2 logements sur 3 (63%) sont classés E, F ou G en termes de performance énergétique et sont donc considérés comme fortement énergivores. A titre de comparaison, cela concerne 1 logement sur 2 (51%) à l'échelle départementale.

Diagnostics de Performance Energétique - Energie



Nb de locaux évalués entre 2013 et 2020 : 4 333

Source : ADEME 2020

La CCPM est d'ores et déjà engagée dans la lutte contre la précarité énergétique, elle offre aux ménages la possibilité de bénéficier d'avances de trésorerie des travaux de rénovation énergétique et verse une aide de 500€ de manière ponctuelle dans le cadre du programme « Habiter mieux ».

Cet enjeu de rénovation énergétique des bâtiments est particulièrement prégnant sur la CCPM du fait d'une contrainte budgétaire forte de la population (un revenu moyen disponible plus faible qu'ailleurs).

DESCRIPTION

1. Objectifs généraux auxquels se réfère l'action :

Lutte contre le changement climatique
Lutte contre les pollutions
Impact sociétal
Suivi des objectifs du PCAET

-

- Objectifs opérationnels de l'action :

- Rénovation énergétique des logements
- Parer l'augmentation du coût des énergies.
- Améliorer la qualité/confort du parc de logements
- Réduire l'empreinte écologique
- Aider les propriétaires occupants aux revenus modestes

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Favorise les travaux d'économie d'énergie avec un gain énergétique minimum de 25% (propriétaires occupants) : remplacement de chaudières, changement de menuiseries, travaux d'isolation, installation d'une ventilation ...
- Conseils adaptés aux propriétaires
-

MOYENS NÉCESSAIRES A LA RÉALISATION DE L'ACTION

| Partenaires de l'action | | |
|--------------------------------|---|--|
| Secteurs mobilisés | Acteurs mobilisés (structures, services) | Type de participation (analyse des besoins, organisation, ingénierie, pilotage, mobilisation des ressources...) |
| Syndicats | FDE | Analyse des consommations, aide potentielle aux études thermiques |
| Syndicats | BS3V | Guichet Unique de l'Habitat PCAET |
| Etat (associations) | ANAH / ADIL | Mobilisation des moyens et des ressources |
| Bureaux d'études spécialisé(s) | | Diagnostic, propositions techniques aux propriétaires Expertise/suivi animation pour le compte de la CCPM |

Cible / bénéficiaires de l'action

Propriétaire occupant ou usufruitier ou éventuellement locataire (à déterminer) d'un logement ancien (achevé depuis plus de 15 ans) occupé à titre de résidence principale (sous condition de ressources)

Perspectives, évolution de l'action

A corrélérer avec le future volet Habitat du PLUi

Combinaisons avec les autres volets possible d'une Opah, relatifs aux copropriétés dégradées et à l'habitat indigne (en cours de réflexion)

Outils existants en lien avec l'action

Dispositifs individuels d'aide aux propriétaires et aux syndicats de copropriétaires programme « Habiter mieux »...

Financement de l'action

Estimation financière PIG : 100 000 €

Financements potentiels de l'ANAH : Phase de préparation Aides aux études préparatoires) : 50 % du montant HT de l'étude dans la limite de 100 000 € d'aide de l'Anah.

Sur la partie des travaux à réaliser : Part variable de la collectivité à déterminer suivant reste à charge des ménages

Suivi de l'action/Indicateur

Nombre de logements "améliorés" (suivant les diagnostics de performance énergétiques)
Nombre de logements sortis de vacance ou qui ont changé de destination

ÉCHÉANCIER DE L'ACTION :

Annuelle : Pluriannuelle :

Début : 2022 Fin :

Contrat de Relance et de Transition Écologique

FICHE ACTION

ORIENTATION n°1 :
Attractivité et diversification économiques

ACTION n°1.1:
Accompagner la population dans son parcours de vie

INTITULE DE L'ACTION :

PLUiH avec potentiellement un RLPI

PORTEURS DE L'ACTION :

Communauté de communes Ponthieu Marquenterre

ARGUMENTATION (justification) DE L'ACTION

La CCPM portera la future démarche de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (qui débutera au début de l'année 2022), démarche représentant une forte attente de la part des acteurs du territoire (vice présidents, Maires, etc)

En effet, le PLUi permettra notamment d'évoquer un sujet éminemment central et transversal pour le développement du territoire : la disponibilité du foncier, et sous plusieurs vocations : foncier économique, foncier d'habitat et foncier pour les services.

Depuis 2011 le niveau de construction sur le territoire s'éloigne de plus en plus du seuil assurant le maintien démographique (cf. diagnostic pour la sectorisation scolaire)

Libérer de la disponibilité foncière pour développer du logement familial semble ainsi une priorité pour le territoire. Toutefois, la règle de la « Zéro artificialisation nette » (depuis la loi Climat et Résilience, contraint largement les communes en termes de constructions nouvelles. Ainsi, le renouvellement urbain et la densification de l'habitat sont des mesures permettant de répondre au souhait de développement de logements dans les communes tout en prenant en compte la ZAN.

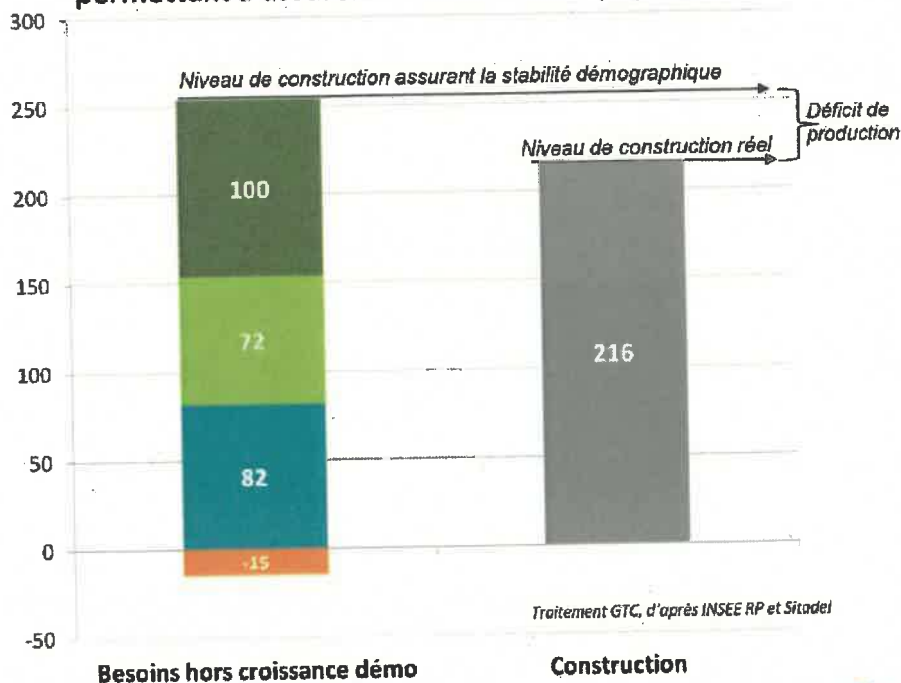
Ponthieu Marquenterre : Niveau de la construction annuel au regard du point mort permettant d'assurer le maintien de la population

Echanges en commission
: La taxe sur les logements vacants est un moyen de lutte à prendre en compte

- Variation des résidences secondaires
- Variation des logements vacants
- Renouvellement du parc
- Desserrement des ménages

Les besoins en logements endogènes, hors variation de la population (point mort), pris en compte sont liés à :

- l'accroissement des résidences secondaires et des logements vacants sur le territoire,
- au desserrement des ménages (il faut plus de logements pour loger de plus petits ménages, de plus en plus nombreux, à population constante)



Cette démarche permettra également via le volet Habitat de définir une politique stratégique en matière d'Habitat (typologie des logements à adapter au parcours résidentiel des ménages, aux seniors, besoin en logements sociaux, etc).

En effet, en l'absence de diagnostic Habitat du territoire, il est aujourd'hui difficile d'évaluer les besoins et de sectoriser les politiques sur le territoire

DESCRIPTION

1. Objectifs généraux auxquels se réfère l'action :

Limiter la consommation du foncier

Adapter l'aménagement du territoire communautaire aux besoins des usagers, mais aussi faire émerger de nouveaux scénarii pour le futur (maintien et développement économique, maintien/valorisation des spécificités locales, préservations paysagères, etc.)

Traduire concrètement les objectifs du PCAET

2. Objectifs opérationnels de l'action :

Traduction réglementaire des documents supra communaux et d'une stratégie foncière

Prendre en compte les enjeux climatiques et énergétiques
 Conforter les programmes d'aménagement visant à réduire la vulnérabilité au changement climatique
 Stratégie de préservation de la ressource (foncière, etc...)

DESRIPTIF DE L'ACTION

Définition d'un projet d'aménagement durable pour l'ensemble du territoire pour les 10 prochaines années

MOYENS NÉCESSAIRES A LA RÉALISATION DE L'ACTION

| Partenaires de l'action | | |
|--------------------------------|--|---|
| Secteurs mobilisés | Acteurs mobilisés (structures, services) | Type de participation (analyse des besoins, organisation, ingénierie, pilotage, mobilisation des ressources...) |
| Collectivités | pilotage | Suivi de l'action |
| Personnes Publiques associées | Chambres consulaires, BS3V (porteur du SCOT et du PNR), collectivités voisines | Mobilisation des moyens, et de ressources, échanges participatifs et co constructifs |
| Etat | DDTM | Conseil, suivi de la procédure |
| Bureaux d'études spécialisé(s) | | Réalisation des études en matière d'élaboration du PLUi, du volet habitat, de diagnostic complémentaire (agricole, pluvial, publicitaire, etc). |

Cible / bénéficiaires de l'action

La conformité réglementaire pour les communes qui disposent déjà d'un document d'urbanisme
 Des opportunités foncières à définir pour les communes qui sont actuellement en RNU et qui sont pénalisées aujourd'hui en matière de développement urbain.

Dans un sens, plus large, proposer un projet de développement territorial qui s'inscrit dans le projet de territoire en cours de construction et qui réponde aux besoins des usagers et des acteurs du territoire

Perspectives, évolution de l'action

Démarche évolutive afin de faire corrélés les documents aux temporalités des projets

Outils existants en lien avec l'action

SCOT en cours d'écriture, PCAET

Financement de l'action

Estimation financière : 450 000 € HT

Financement de l'Etat (DGD) à déterminer :

Subventions possibles mais non certifiées : FEDER, Agence de l'Eau

Suivi de l'action/Indicateur

Surface des zones ouvertes à urbanisation

Surface du foncier agricole et naturel consommé en dehors de la partie actuellement urbanisée de la commune

Nombre de logements créés par typologie (social, accession à propriété, etc, ...)

Surface protégée/préservée

Indicateur de densité urbaine des logements/ha

ÉCHÉANCIER DE L'ACTION :

Annuelle :

Pluriannuelle :

Début : 2022 Fin :



Contrat de Relance et de Transition Écologique

FICHE ACTION

ORIENTATION n°1 :
Attractivité et diversification économiques

ACTION n°1.1:
Accompagner la population dans son parcours de vie

INTITULE DE L'ACTION :

Développement de l'activité « Portage de repas »

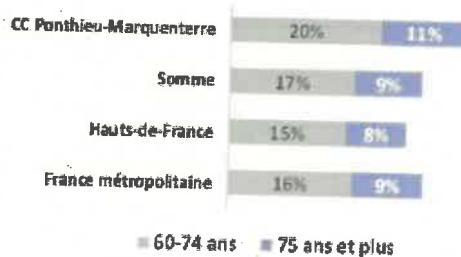
PORTEURS DE L'ACTION :

Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre

ARGUMENTATION (justification) DE L'ACTION

La CCPM représente un territoire étendu dont les enjeux autour du « bien vivre chez soi » sont importants : la population sur le territoire a une plus forte tendance au vieillissement en comparaison à l'ensemble des données nationales.

Les 60 ans et + au sein de la population



Source : INSEE 2018

Évolution des 75 ans et + au sein de la population

| | 2008 | 2013 | 2018 | Evol. 2008-18 |
|--------------------------|-----------|-----------|-----------|---------------|
| CC Ponthieu-Marquenterre | 3 519 | 3 713 | 3 695 | +5% |
| Somme | 47 482 | 50 526 | 51 269 | +8% |
| Hauts-de-France | 444 000 | 475 050 | 477 275 | +7% |
| France métropolitaine | 5 389 101 | 5 889 474 | 6 122 915 | +14% |

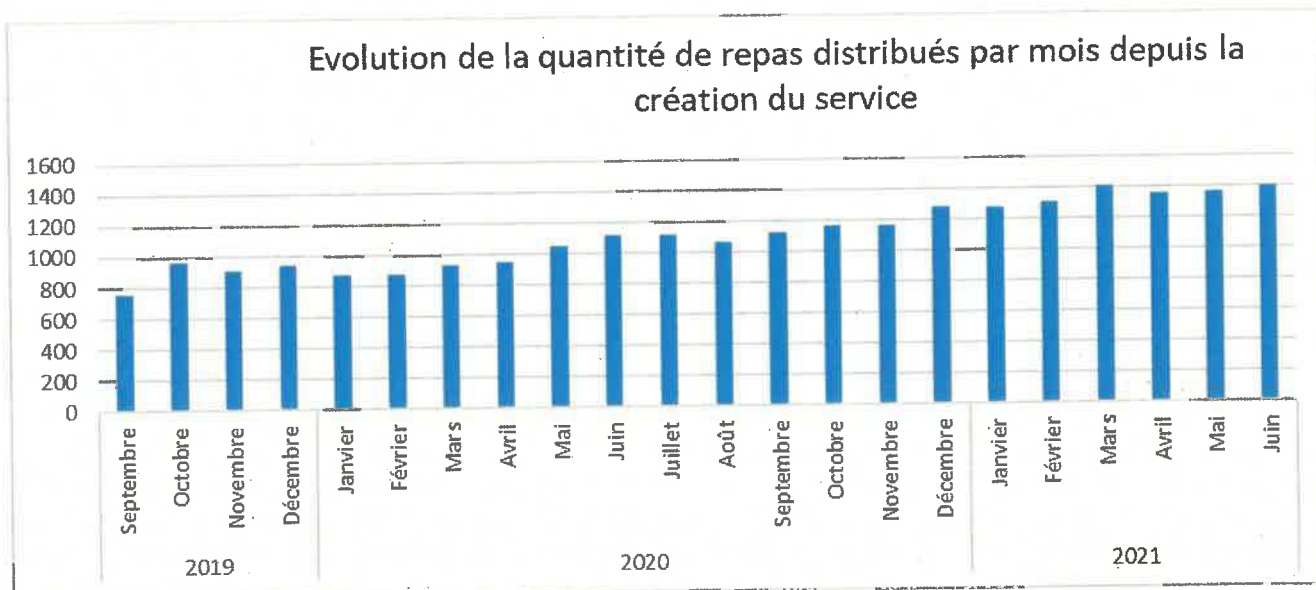
Source : INSEE 2008-2018

La CCPM a mis en place des services afin de répondre aux besoins croissants de ses aînés :

- Aide à domiciles,
- Portage de repas,
- Téléassistance,
- Actions de bien-être et de vie sociale (activités sportives, accès au numérique).

Le service de portage de repas à domicile englobe deux axes de bien-être : le maintien à domicile et la réduction de l'isolement. Il représente un levier inévitable auprès des personnes âgées les plus isolées de part la ruralité et leur famille éloignée également.

Dans le cadre du développement du service et de l'accroissement de son activité, la CCPM a besoin de se doter d'un espace plus adapté en fonctionnalité et en dimension.



Actuellement, l'espace de stockage réfrigéré (location d'un container) ne permet pas un développement de l'activité et devient un frein à la réponse à apporter aux usagers.

Dans le but de répondre aux besoins et afin de limiter les coûts sur le long terme, plusieurs solutions ont été envisagées (location d'un deuxième container, location d'un container plus important) mais elles ne répondent aux souhaits de la CCPM de s'inscrire dans une démarche de réduction de son empreinte écologique par les frais d'énergie que cela entraînera et/ou sont impossibles par la spécificité de l'implantation des locaux.

Seule la solution de la création d'un espace chambre froide répond en intégralité aux besoins.

| DESCRIPTION |
|---|
| <p>1. Objectifs généraux auxquels se réfère l'action :</p> <p><i>Lutte contre l'isolement</i> <i>Maintien à domicile</i></p> |
| <p>Objectifs opérationnels de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le nombre de personnes aidées dans le cadre du maintien à domicile - Maîtriser le coût des énergies pour la CCPM - Réduire l'empreinte écologique |
| DESCRIPTIF DE L'ACTION |
| <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un espace de stockage réfrigéré suffisant pour permettre le développement du service de Portage de repas à domicile. |

MOYENS NÉCESSAIRES A LA RÉALISATION DE L'ACTION

| Partenaires de l'action | | |
|---|--|---|
| Secteurs mobilisés | Acteurs mobilisés (structures, services) | Type de participation (analyse des besoins, organisation, ingénierie, pilotage, mobilisation des ressources...) |
| Economie d'énergie | ADEME | Accompagnement |
| Certificat d'économie d'énergie sur les menuiseries | FDE | Accompagnement et financement en cours d'étude |

| Cible / bénéficiaires de l'action |
|--|
| Personnes fragiles ou âgées de plus de 60 ans domiciliées sur le territoire de la CCPM |

| Perspectives, évolution de l'action |
|---|
| Evolution quantitative et qualitative du service de portage de repas à domicile pour répondre aux besoins du public cible |

| Outils existants en lien avec l'action |
|---|
| <p>Service en place:</p> <p>Moyens techniques: quatre véhicules réfrigérés, une chambre froide sur un site et un container (à faire évoluer) sur un autre site</p> <p>Moyens humains: trois agents pour un total de 2.4 équivalents temps plein</p> <p>Moyens financiers: prise en charge du service par la CCPM et contribution de la part des usagers</p> |

| Financement de l'action |
|---|
| <p>Estimation financière: Réfection du local (8350€ pour la maçonnerie + 3178,24€ pour l'électricité + 4139.20€ placo-plâtre + 3500€ de menuiseries+ accessibilité 9400€) + chambre froide pour 48126€ hors taxes = 76693.44€ HT</p> <p>Pas de financement autre que la CCPM pour le moment</p> |

| Suivi de l'action/Indicateur |
|---|
| <p>Nombre de repas distribués</p> <p>Analyse annuelle de la satisfaction des usagers</p> <p>Montant de la facture énergétique</p> |

| | | |
|--------------------------|-------------------------------------|---|
| ÉCHÉANCIER DE L'ACTION : | Annuelle : <input type="checkbox"/> | Pluriannuelle : <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Début : 2022 Fin : | |



Contrat de Relance et de Transition Écologique

FICHE ACTION

ORIENTATION n°1: Attractivité et diversification économiques

AXE n° 1.1: Accompagner la population dans son parcours de vie:

INTITULE DE L'ACTION : Ambition numérique

PORTEUR DE L'ACTION : Communauté de communes Ponthieu Marquenterre

ARGUMENTATION (justification) DE L'ACTION

La communauté de communes Ponthieu Marquenterre est née au 1^{er} janvier 2017 de la fusion des trois anciennes communautés de communes du Haut-Clocher, de Nouvion et d'Authie-Maye. Elle regroupe 71 communes pour 33 969 habitants.

Le numérique est une réalité qui fait partie du quotidien mais pas pour tous. Les études menées en 2017/2018 dans le cadre de la stratégie nationale pour un numérique inclusif ont dressé le constat suivant :

- 13 millions de français sont en difficulté avec le numérique
- 40 % d'entre eux sont inquiets à l'idée de réaliser leurs démarches administratives en ligne
- 76 % se disent prêts à adopter de nouvelles technologies ou services numériques
- 1/3 estime qu'un accompagnement dans un lieu dédié est le plus adapté pour maîtriser les usages numériques

Partant de ce postulat, la Communauté de communes Ponthieu Marquenterre a réalisé une étude avec un cabinet pour faire un état des lieux sur son territoire. Outre l'éloignement du numérique, une autre problématique était soulignée, celle de la mobilité.

Pour valoriser le territoire et permettre une réduction de la fracture numérique, il devenait nécessaire de le rendre riche en prestation de services mais également d'encourager la population à prendre part à ces changements et de leur en donner les moyens à proximité de chez eux.

Ainsi, le conseil communautaire a adopté en la séance du 6 septembre 2018, une stratégie autour du développement du numérique. La feuille de route du numérique a été actée.

Les enjeux et avantages de la transformation numérique étant les suivants pour l'intercommunalité :

- Accéder à la société de la connaissance
- Améliorer l'accès aux services publics grâce à l'e-administration
- Développer l'attractivité du territoire
- Collaborer et découvrir dans les espaces partagés

| DESCRIPTION |
|--|
| <p>1. <u>Objectifs généraux auxquels se réfère l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Entrer de plain-pied dans la transition numérique ➤ Définir une nouvelle vision des lieux numériques sur le territoire ➤ Construire une feuille de route numérique ➤ Intégrer le dispositif régional « Tiers-lieu du Numérique » |
| <p>2. <u>Objectifs opérationnels de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser un développement équilibré du territoire ➤ Garantir l'accès aux services pour tous ➤ Moderniser l'administration du bloc communal ➤ Connexion pour tous et partout ➤ Gouvernance du numérique ➤ Acculturation au numérique |

MOYENS NÉCESSAIRES A LA RÉALISATION DE L'ACTION

| Partenaires de l'action | | |
|-------------------------|---|---|
| Secteurs mobilisés | Acteurs mobilisés (structures, services) | Type de participation (analyse des besoins, organisation, ingénierie, pilotage, mobilisation des ressources...) |
| Ingénierie | Cabinet TACTIS, Région Hauts-de-France | Etude, mise en perspective de l'étude, méthodologie, portrait du territoire et contexte local, état des lieux et diagnostic des politiques numériques, accompagnement définition feuille de route numérique |
| Partenaires financeurs | Région Hauts-de-France, département de la Somme | |
| | | |

| Cible / bénéficiaires de l'action |
|-----------------------------------|
| |

Pour la médiation numérique : les seniors, les scolaires, les parents et familles, les demandeurs d'emploi, les citoyens, les agents territoriaux

Pour le télétravail : les salariés et agents, les auto-entrepreneurs, les indépendants, les touristes

Perspectives, évolution de l'action

- ⇒ Montée en compétences des agents territoriaux
- ⇒ FabLab itinérant : mise à disposition d'outils numériques qui doperont l'inventivité en donnant accès à des outils de fabrication numérique ou susciteront de nouvelles orientations professionnelles.

Outils existants en lien avec l'action

Mission Transition Numérique
Programme Nouveaux lieux, nouveaux liens
Fabrique de territoire

Financement de l'action

Coût de l'action :

| Fonctionnement (TTC sur 3 ans) | Investissement (TTC) |
|--------------------------------|----------------------|
| 251996€ | 65995 € |

Financement sollicité ou potentiel :

- dispositif régional tiers-lieu numérique
- dispositif départemental "attractivité des bourgs structurants"

Suivi de l'action/Indicateur

Suivant plans d'actions

ÉCHÉANCIER DE L'ACTION :

Annuelle :

Pluriannuelle :

Début : 01 / 10 / 2019 Fin : 31 / 03 / 2023



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

Contrat de Relance et de Transition Écologique

FICHE ACTION

ORIENTATION n° 1 : Attractivité et diversification économiques

AXE n°1.1: Accompagner la population dans son parcours de vie

INTITULE DE L'ACTION :

Renforcement du réseau des Maisons France Services

PORTEUR DE L'ACTION :

CCPM

ARGUMENTATION (justification) DE L'ACTION

Lieu unique rassemblant un ensemble de services destiné à accompagner, au quotidien, les usagers dans leurs démarches administratives.

Neuf opérateurs nationaux partenaires du réseau :

- la DGFIP,
- la CAF,
- l'assurance maladie,
- l'assurance retraite,
- l'ANTS,
- pôle emploi,
- la poste,
- la msa,
- le ministère de la justice

Un site principal, labellisé France Services depuis le 1er septembre 2020, situé au sein du tiers – lieu numérique au siège de la CCPM à Rue, ouvert au public de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

Harmonisation de l'accueil CCPM des 3 sites administratifs (Rue, Ailly le Haut Clocher et Nouvion) sur les horaires d'ouverture de la France Services.

Deux permanences le matin à Crécy en Ponthieu puis mardi journée à compter d'octobre et à Ailly le Haut Clocher puis le lundi journée à partir d'octobre pour permettre un meilleur maillage du territoire.

DESCRIPTION

1. Objectifs généraux auxquels se réfère l'action :

- Retour du service public au cœur des territoires.

- Un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de

services publics.

- Lutte contre l'illectronisme;
- Lutte contre le non recours aux droits.
- Lutte contre l'isolement.
- Socle minimum de formation obligatoire pour les agents FS, gage de qualité du service.

2. Objectifs opérationnels de l'action :

- Regrouper différents services dans un même lieu, limitant ainsi les déplacements des usagers et permettant une mutualisation des moyens.
- Avoir une écoute personnalisée en toute confidentialité.
- Un accompagnement dans les démarches administratives.
- Un accompagnement sur l'utilisation d'un service numérique.
- Une mise à disposition du matériel numérique (ordinateur, tablette, imprimante, scanner).
- Formation des publics au numérique en fonction de leurs besoins en lien avec l'équipe numérique au travers de la mise en place d'ateliers du numérique.
- Rendre autonome les usagers (faire avec et non à la place de) ;
- Informer le public dans les domaines du logement, de la famille, de l'emploi, de la santé, de la retraite, des droits aux prestations et dispositifs divers, des activités du territoire.
- Orienter auprès du service compétent, mettre en relation avec le partenaire.
- Tenue de permanences par les partenaires FS : DGFIP, Association tutélaire de la Somme, Adil.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

MOYENS NÉCESSAIRES A LA RÉALISATION DE L'ACTION

| Partenaires de l'action | | |
|-------------------------|--|--|
| Secteurs mobilisés | Acteurs mobilisés (structures, services) | Type de participation (analyse des besoins, organisation, ingénierie, pilotage, mobilisation des ressources...) |
| Ingénierie | Equipe FS : 2,5 ETP + 0,5 ETP agent mis à disposition gratuitement par la DGFIP à compter d'octobre 2021. | |
| Partenaires financeurs | Fonds inter opérateurs et FNADT Montant : 30 000 € attribués dans le cadre des frais de fonctionnement. | |
| | | |

| Cible / bénéficiaires de l'action |
|---|
| <p>Les personnes bénéficiaires ? Tous publics.</p> <p>Voir statistiques de fréquentation de l'année 2020 jointes.</p> |

Perspectives, évolution de l'action

Faire connaître le service au plus grand nombre et le développer. Permettre à tous les habitants du territoire d'y avoir accès.

Outils existants en lien avec l'action

Tiers-lieu du numérique et équipements (postes informatiques, tablettes, imprimante, scanners...) nécessaires à la réalisation de cette mission de service public.

Financement de l'action

Coût de l'action : voir budget prévisionnel année 2021 joint.

Financement sollicité ou potentiel :

Etat ? région ? Banque des territoires ?

- Dépenses liées aux travaux de réaménagement d'un local : investissements immobiliers éventuels, matériel informatique, documentation, signalétique...
- Actions de communication et d'information sur la mise en place du projet
- Frais de fonctionnement en partie financés par la subvention du fonds interopérateurs et du FNADT;

Suivi de l'action/Indicateur

Suivant plans d'actions

| | |
|--|--|
| ÉCHÉANCIER DE L'ACTION : Préciser le calendrier prévisionnel | Annuelle : <input type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Début : Fin : |
|--|--|



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

Contrat de Relance et de Transition Écologique

FICHE ACTION

ORIENTATION n°1
Attractivité et diversification économiques

ACTION n°1.2:
Favoriser un développement raisonné du territoire

INTITULE DE L'ACTION :

Soutien à l'artisanat

PORTEUR DE L'ACTION :

Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre/ Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France

ARGUMENTATION (justification) DE L'ACTION

Au 1er janvier 2021, 730 entreprises artisanales étaient inscrites au Répertoire des métiers, dont :

- 254 dans les services (soit 34,8 %)
- 244 dans le bâtiment (soit 33,4 %),
- 155 dans l'alimentation (soit 21,2 %)
- 77 dans la production (soit 10,5%)

En termes d'emploi, l'artisanat représente 969 salariés et 65 contrats d'apprentissage.

La Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre soutient le développement de l'artisanat sur son territoire par le biais d'un partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France. Cet engagement se traduit par la conclusion d'une convention-cadre de partenariat pluriannuelle. Cette convention formalise les priorités et les modalités de la coopération entre la CMA et la CCPM. (Délibération du Conseil communautaire du 1er juin 2021)

DESCRIPTION

1. Objectifs généraux auxquels se réfère l'action :

Soutien au développement de l'artisanat

2. Objectifs opérationnels de l'action :

Les priorités du partenariat CCPM-CMA :

- Création / reprise d'entreprises artisanales : stimuler les volontés d'entreprendre
- Accompagner le développement économique des artisans avec une action spécifique pour les artisans en difficulté pour une sortie de crise réussie
- Développer la formation et l'accès à la transformation numérique
- Sensibiliser sur le développement durable en accompagnant sur la thématique du tri et des déchets.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Renforcer la détection et l'information aux porteurs de projets
- Sensibiliser et accompagner les chefs d'entreprises de plus de 55 ans à la transmission.
- Promotion et valorisation des labels et démarches qualité.
- Soutenir les entreprises en difficulté.
- Mise en place de formations dans le tiers – lieu et sur la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre.
- Diminuer son impact environnemental au travers de la sensibilisation au tri des déchets professionnels, notamment dans le secteur du bâtiment.
- Contribuer à l'élaboration des contractualisation de territoire.
- Constituer des dossiers d'aides économiques.
- Tenir des permanences sur le territoire.

MOYENS NÉCESSAIRES A LA RÉALISATION DE L'ACTION

| Partenaires de l'action | | |
|-------------------------|---|--|
| Secteurs mobilisés | Acteurs mobilisés (structures, services) | Type de participation (analyse des besoins, organisation, ingénierie, pilotage, mobilisation des ressources...) |
| Ingénierie | | |
| Partenaires financeurs | | |
| | | |

Cible / bénéficiaires de l'action

Les personnes bénéficiaires ? Les artisans du territoire.

Bilan 2019/2020 : voir bilan joint.

35 porteurs de projet accompagnés.

12 cédants accompagnés dans leur démarche de transmission.

Charte qualité confiance : 27 artisans chartés.

Charte qualité performance : 6 artisans chartés.

Charte qualité excellence : 1 artisan charté.

18 entreprises artisanales en difficulté accompagnées.

50 permanences.

45 diagnostics formation réalisés

Mise en place de formations à destination des artisans

47 entreprises artisanales ont bénéficié d'une aide financière soit 59 subventions accordées.

Perspectives, évolution de l'action

Outils existants en lien avec l'action

Financement de l'action

Coût de l'action : 39 240 € par an en cas d'atteintes d'objectifs

Financement sollicité ou potentiel r :

Etat ? région ? Banque des territoires ?

Suivi de l'action/Indicateur

Suivant plans d'actions

ÉCHÉANCIER DE L'ACTION :
Préciser le calendrier prévisionnel

Annuelle :

Pluriannuelle :

Début : 2021 Fin : 2022



Contrat de Relance et de Transition Écologique

FICHE ACTION

ORIENTATION n°1
Attractivité et diversification économiques

ACTION n°1.2:
Favoriser un développement raisonné du territoire

INTITULE DE L'ACTION :

Aide à la reprise-crétation d'entrepriset

PORTEUR DE L'ACTION :

Partenariat CCPM – Initiative Somme France Active Picardie

ARGUMENTATION (justification) DE L'ACTION

La Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre soutient le développement territorial de la création et de la reprise d'entreprise.

Pour ce faire, une convention cadre a été signée entre la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre et Initiative Somme France Active Picardie. Cette convention fixe pour objectif de définir les axes de collaboration afin d'accompagner la création-reprise d'entreprises.

DESCRIPTION

1. Objectifs généraux auxquels se réfère l'action :

Favoriser le maintien et le développement d'entreprises sur le territoire

2. Objectifs opérationnels de l'action :

- Stimuler la volonté d'entreprendre.
 - Soutenir et renforcer l'action de ses collaborateurs au service du développement de la création-reprise d'entreprises en accueillant les porteurs de projets, en leur facilitant l'accès au financement de leur projet et la création de leur entreprise.
 - Apporter un accompagnement renforcé durant les trois premières années de la création.
- Accompagner financièrement les projets
- Accompagner les structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)
- Mener des actions centrées sur le commerce local.
- Mettre en réseau avec les partenaires d'ISFAP.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Renforcer la détection des porteurs de projets
Moyens :
 - Organisation de réunions d'information.
 - Organisation du mois de la Création et de la Reprise d'entreprises
 - Relayer les informations sur les activités accompagnées
- Informer et accompagner les créateurs repreneurs d'entreprises de manière personnalisée.
- Accompagner le financement de projets (prêt d'honneur, garantie bancaire)
- Accompagner les structures de l'ESS (FIDESS, garantie bancaire, apport associatif, à taux zéro, ou prêt participatif, avance remboursable DASESS, avance à taux zéro, subventions sur crédits d'ingénierie DASESS.

MOYENS NÉCESSAIRES A LA RÉALISATION DE L'ACTION

Partenaires de l'action

| Secteurs mobilisés | Acteurs mobilisés (structures, services) | Type de participation (analyse des besoins, organisation, ingénierie, pilotage, mobilisation des ressources...) |
|------------------------|---|--|
| Ingénierie | | |
| Partenaires financeurs | | |
| | | |

Cible / bénéficiaires de l'action

Les personnes bénéficiaires ? Les créateurs repreneurs d'entreprises et structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) du territoire.

Bilan 2020 : voir bilan joint.

30 projets accompagnés

15 structures du territoire accompagnées

28 emplois créés ou maintenus

634 Keuros de financement accordé

Perspectives, évolution de l'action

Outils existants en lien avec l'action

Financement de l'action

Coût de l'action : 17 000 € par an.

Financement sollicité ou potentiel :

Etat ? région ? Banque des territoires ?

Suivi de l'action/Indicateur

Suivant plans d'actions

ÉCHÉANCIER DE L'ACTION :
Préciser le calendrier prévisionnel

Annuelle : Pluriannuelle :

Début : ...2021 Fin : 2022



Contrat de Relance et de Transition Écologique

FICHE ACTION

ORIENTATION n° 2: Qualité urbaine, paysagère et écologique

Axe n°2.1: Contribuer à une utilisation équilibrée du territoire

INTITULE DE L'ACTION :

Prise de la compétence eau et assainissement

PORTEUR DE L'ACTION :

Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre

ARGUMENTATION (justification) DE L'ACTION

Selon les Articles 64 et 66 de la Loi NOTRe du 7 août 2015 les compétences eau et assainissement sont attribuées aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2020.

La Loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement a aménagé les modalités de ce transfert. Si une minorité de blocage (25 % des communes) délibèrent défavorablement à ce transfert, les compétences ne seront exercées par les communautés de communes qu'à compter du 01/01/2025.

Cette minorité de blocage a été constatée pour ces deux compétences sur notre territoire.

Afin d'exercer ces deux compétences au mieux à compter du 1^{er} janvier 2025, il est souhaité qu'une étude soit menée sur notre territoire afin d'avoir une parfaite connaissance de l'exercice de celles-ci.

DESCRIPTION

1. Objectifs généraux auxquels se réfère l'action :

Loi du 3 Août 2018 relative à la prise de la compétence eau et assainissement par les Communautés de Communes

2. Objectifs opérationnels de l'action :

Prise de la compétence eau et assainissement au 1er Janvier 2026

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Tout d'abord, un état des lieux des services d'eau potable et d'assainissement présents sur notre territoire sera réalisé. Puis plusieurs niveaux de service seront définis pour ensuite déterminer le niveau de service choisi par la Collectivité et mettre en œuvre le scénario de gestion retenu sur notre territoire.

MOYENS NÉCESSAIRES A LA RÉALISATION DE L'ACTION

| Partenaires de l'action | | |
|-------------------------|---|--|
| Secteurs mobilisés | Acteurs mobilisés (structures, services) | Type de participation (analyse des besoins, organisation, ingénierie, pilotage, mobilisation des ressources...) |
| Ingénierie | AMEVA, cabinet d'études à | ingénierie, pilotage, mobilisation des ressources, analyse des besoins |
| Partenaires financeurs | Agence de l'Eau Artois Picardie | |

| Cible / bénéficiaires de l'action |
|---|
| L'ensemble du territoire de la Communauté de communes Ponthieu Marquenterre |

Perspectives, évolution de l'action

Prise de la compétence eau et assainissement au 1er Janvier 2026

| Outils existants en lien avec l'action |
|--|
| |

| Financement de l'action |
|---|
| <p>Coût de l'action : non connu à ce jour.</p> <p>Financement sollicité : Agence de l'Eau Artois Picardie</p> |

| Suivi de l'action/Indicateur |
|------------------------------|
| Suivant plans d'actions |

| | |
|---------------------------------|---|
| ÉCHÉANCIER DE L'ACTION : | Annuelle : <input type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Début : 2022 Fin : 2025 (étude) |
|---------------------------------|---|



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

Contrat de Relance et de Transition Écologique

FICHE ACTION

ORIENTATION n° Orientation 2: Qualité urbaine, paysagère et écologique

Axe n°2.2 : S'adapter et faire face aux aléas naturels et climatiques

INTITULE DE L'ACTION :

Etudes préalables à la prise de la compétence érosion

PORTEUR DE L'ACTION :

Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre

ARGUMENTATION (justification) DE L'ACTION

Etude du Bassin Versant du Scardon et de la Vallée de la Somme

La tête de bassin du Scardon et la rive droite de la Somme sur le territoire de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre (CCPM) sont sujettes à des inondations par ruissellement et coulées de boue récurrentes.

Des orages survenus en avril 2020 ont été à l'origine de nouvelles inondations particulièrement violentes et spectaculaires. Outre le bassin de Bussus-Bussuel de nouveau gravement touché, ces derniers événements ont également affecté plusieurs secteurs limitrophes (Buigny-l'Abbé, Francières, Coquerel, Long, Cramont, Mesnil-Domqueur, Saint-Riquier, Pont-Remy). Au total 16 communes de la CCPM et près de 7 300 ha sont concernés (Buigny-l'Abbé, Francières, Coquerel, Long, Cramont, Mesnil-Domqueur, Saint-Riquier, Pont-Remy). Lors de cet événement, sur plusieurs communes, un arrêté de catastrophes naturelles a été pris par les Services de l'Etat.

En solidarité avec les communes sinistrées et afin de garder une certaine cohérence d'intervention, la CCPM souhaite lancer le programme d'aménagement du bassin de Bussus-Bussuel et engager une démarche opérationnelle similaire sur les sous bassins sensibles nouvellement identifiés.

A l'issue de cette étude, un programme d'actions cohérentes sera défini à l'échelle de l'ensemble des bassins visés et l'élaboration d'un dossier d'enquête publique commun sera réalisée (procédures de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale).

Etude de la Tête du Bassin du Dien

Le bassin versant du Dien est régulièrement affecté par des phénomènes de coulées de boues et d'inondations suite notamment à des orages particulièrement intenses.

En effet, les communes de Nouvion en Ponthieu et de Forest l'abbaye, communes principalement concernées, ont subi dans un passé plus ou moins récent des dégâts imputables à l'érosion des sols et au ruissellement.

Déjà en 1994 et 2001 (route de Noyelles, de Forest l'Abbaye, Léonce Guilbert etc...), Nouvion en Ponthieu a dû faire face à ce type de phénomène récurrent et a sollicité par la suite plusieurs fois l'association SOMEA dans le but de trouver des alternatives aux coulées boueuses. Le dernier évènement notable ayant provoqué des dégâts sur la commune suite à des précipitations intenses date de juillet 2014 après ceux de février 2009 et novembre 2007 (Fond Boyard, Champs de l'abbaye...). S'ajoutent à cela, des problématiques de remontées de nappes aux lieux-dits "Le marais" et "la Grenouillère" localisées à proximité du cours d'eau permanent du Dien qui serpente en aval de la commune.

Le même constat se présente pour la commune de Forest l'Abbaye, située plus en amont du bassin versant avec une récurrence des sinistres liés aux inondations et coulées de boue également importante. D'importants volumes d'eaux provenant des champs, qui s'engouffrent dans le village en provoquant des désordres notables constituent le scénario habituel. De plus, à la sortie du village, à la faveur d'un ouvrage de rétention, on peut mettre en évidence une résurgence de la source du Dien plus en amont dans le territoire d'étude que sa localisation connue.

L'étude sur ce bassin versant est terminée. La Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre n'étant pas compétente en matière d'érosion et de ruissellement, elle a donc proposé aux communes concernées de signer une convention. Cette dernière permettrait que la CCPM lance la consultation pour la réalisation des travaux.

| DESCRIPTION |
|--|
| <p>1. Objectifs généraux auxquels se réfère l'action :</p> <p style="padding-left: 40px;">Compétence érosion et ruissellement</p> |
| <p>2. Objectifs opérationnels de l'action :</p> <p style="padding-left: 40px;">Réduire au maximum les coulées de boues liées aux phénomènes d'érosion et de ruissellement Protéger les habitants</p> |
| <p>DESCRIPTIF DE L'ACTION</p> |
| <p>Etude du Bassin Versant du Scardon et de la Vallée de la Somme</p> <p>Réalisation d'une étude afin d'établir un programme d'aménagement sur ce territoire</p> |
| <p>Etude de la Tête du Bassin du Dien</p> <p>Réalisation des travaux préconisés dans l'étude pour atténuer les coulées de boues</p> |

MOYENS NÉCESSAIRES A LA RÉALISATION DE L'ACTION

| Partenaires de l'action | | |
|-------------------------|--|--|
| Secteurs mobilisés | Acteurs mobilisés (structures, services) | Type de participation (analyse des besoins, organisation, ingénierie, pilotage, mobilisation des ressources...) |
| Ingénierie | <u>BV de Bussus Bussuel :</u> AMEVA, Cabinet d'études LIOSE SOMEA <u>Tête du BV du Dien :</u> AMEVA, Chambre d'Agriculture de la Somme, SOMEA | <u>BV de Bussus Bussuel :</u> ingénierie, pilotage, mobilisation des ressources, analyse des besoins <u>Tête du BV du Dien :</u> ingénierie, pilotage, mobilisation des ressources |
| Partenaires financeurs | <u>BV de Bussus Bussuel et BV du Dien :</u> Plan Somme II, Agence de l'Eau Artois Picardie, Etat | |

| Cible / bénéficiaires de l'action |
|---|
| <u>BV de Bussus Bussuel :</u> Les habitants des 16 communes concernées par ce bassin versant. <u>Tête du BV du Dien :</u> Les habitants des 5 communes concernées par ce bassin versant. |

Perspectives, évolution de l'action

En parallèle, une étude va être menée sur les parties du territoire non couvertes à ce jour en vue de la prise de la compétence érosion par la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Outils existants en lien avec l'action

| |
|--|
| |
|--|

Financement de l'action

| |
|--|
| <p>Coût de l'action :</p> <p><u>BV de Bussus Bussuel :</u> 47 453,00 € H.T.</p> <p><u>Tête du Bv du Dien :</u> Estimatif des travaux : 240 000 € H.T.</p> <p>Financement sollicité :</p> <p><u>BV de Bussus Bussuel :</u> Agence de l'Eau Artois Picardie et Feder</p> <p><u>Tête du Bv du Dien :</u> Agence de l'Eau Artois Picardie et Feder</p> |
|--|

Suivi de l'action/Indicateur

| |
|-------------------------|
| Suivant plans d'actions |
|-------------------------|

ÉCHÉANCIER DE L'ACTION :

BV de Bussus Bussuel

Annuelle : Pluriannuelle :
Début : 2021. Fin :2022 (étude)

Tête du BV du Dien

Annuelle : Pluriannuelle :
Début : 2022 Fin :2023 (travaux)



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

Contrat de Relance et de Transition Écologique

FICHE ACTION

ORIENTATION n°2 :
Qualité urbaine, paysagère et écologique

ACTION n°2.2:
S'adapter et faire face aux aléas climatique et naturels

INTITULE DE L'ACTION :

Réalisation d'une AVAP/étude de site patrimonial remarquable sur la commune de Le Crotoy

PORTEUR DE L'ACTION :

Communauté de communes Ponthieu Marquenterre

ARGUMENTATION (justification) DE L'ACTION

La Commune de le Crotoy s'est engagée dans l'élaboration d'une Zone de Protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) en 2006. Au regard, de la circulaire du 2 mars 2012, les AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) se sont substituées aux ZPPAUP et la procédure a évolué en suivant les nouvelles évolutions réglementaires. Avec la Loi Liberté de la Création à l'Architecture et au patrimoine (LCAP de 2016) ; les AVAP se sont de nouveaux substituées au SPR (Site patrimonial remarquable) dont l'ambition est d'intégrer à la procédure des objectifs de développement durable.

Le 28 Juin 2018, suite au transfert de compétence, la CCPM s'est engagé à poursuivre la procédure.

DESCRIPTION

1. Objectifs généraux auxquels se réfère l'action :

- Favoriser l'attractivité touristique et valoriser le cadre de vie des habitants
- Identifier et mettre en valeur le bâti, le paysage à caractère patrimonial
- Renforcer l'attrait touristique de le Crotoy, aux patrimoines emblématiques,
- Appréhender le patrimoine comme un élément fédérateur du vivre ensemble et valoriser le patrimoine ancien tout en imaginant des modes de vie, des ambiances structurantes pour des projets de requalification urbaine.
- Sensibiliser les habitants à l'importance du bâti et du végétal et à l'intérêt de les préserver
- Permettre la mise en œuvre de règles spécifiques pour la protection et la sauvegarde d'éléments remarquables et pittoresques (classés au titre des Monuments historiques ou non) et qui doivent être

protégés ou mis en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou culturel ;

2. Objectifs opérationnels de l'action :

Délimitation de site patrimonial remarquable au regard des caractéristiques urbaines et paysagères des sites

Classement en site patrimonial remarquable

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Définition d'un périmètre réglementaire de préservation du patrimoine urbain et paysager et mise en place d'une réglementation ad hoc qui s'imposera au PLUiH

MOYENS NÉCESSAIRES A LA RÉALISATION DE L'ACTION

| Partenaires de l'action | | |
|-------------------------|--|---|
| Secteurs mobilisés | Acteurs mobilisés (structures, services) | Type de participation (analyse des besoins, organisation, ingénierie, pilotage, mobilisation des ressources...) |
| Ingénierie | Bureau d'études | Ingénierie pour le diagnostic et les études préalables |
| Partenaires financeurs | DRAC | |
| | Fondation du patrimoine | Aides aux travaux des propriétaires concernés |

| Cible / bénéficiaires de l'action |
|--|
| Les habitants les touristes, les propriétaires d'immeubles entrant dans le périmètre (aides fiscales ou aides financières sur les travaux de rénovation) |

Perspectives, évolution de l'action

Mise en place d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP)

Outils existants en lien avec l'action

AVAP de la commune de Le Crotoy, Charte du PNR

Financement de l'action

Estimation financière : 80 000 € HT

Demande de financements : DRAC (50% du prix de l'étude)

Suivi de l'action/Indicateur

Nombre d'autorisations d'urbanisme sollicitées dans les périmètres AVAP

Subventions accordées suite aux travaux réalisés

ÉCHÉANCIER DE L'ACTION :

Annuelle :

Pluriannuelle :

Début : 2006 Fin :

Contrat de Relance et de Transition Écologique

FICHE ACTION

ORIENTATION n°2 :
Qualité urbaine, paysagère et écologique

ACTION n°2.2:
S'adapter et faire face aux aléas climatique et naturels

INTITULE DE L'ACTION :

Petite ville de demain

PORTEUR DE L'ACTION :

Communauté de communes Ponthieu Marquenterre et communes (Crécy-en-Ponthieu et Rue)

ARGUMENTATION (justification) DE L'ACTION

Le programme Petites Villes de Demain est un outil de relance qui ambitionne de répondre aux problématiques sociales et économiques et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Ce programme est destiné à offrir aux villes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des fragilités, des moyens pour concrétiser leurs projets. Ce programme traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme.

Evolution et situation du territoire : Le territoire de la communauté de communes Ponthieu Marquenterre est polarisé par Rue (3102 hab), et Le Crotoy (2012 hab). Les autres centralités de l'intercommunalité, d'une superficie importante, présente une population moindre : on peut citer Pont-Rémy (1464 hab), Quend (1396), Crécy-en-Ponthieu (1536) ainsi que Fort-Mahon-Plage ou Saint Riquier (1258hab) (données Insee 2017).

Pour mémoire, dans l'étude ANCT/INRAE, Crécy-en-Ponthieu et Rue sont respectivement considérées comme des communes fragiles présentant une vulnérabilité moyenne (++) et moindre (+) par rapport aux centralités étudiées, pour ce qui concerne, l'emploi, l'évolution du taux de chômage, le niveau de revenu de la population, l'indice de pauvreté et la part des logements vacants.

Crécy-en-Ponthieu

Crécy-en-Ponthieu est située à 20km d'Abbeville, deuxième ville du département et à moins de 30km du littoral et de la Baie de Somme. Très étalée, une grande partie est occupée par de la forêt, ce qui en fait une des plus grandes communes de l'intercommunalité. Offrant de nombreux services (écoles maternelle et primaire, collège, gymnase, terrain de sport, cinéma, médecins généralistes et spécialistes, EHPAD, pharmacie, pôle santé...), la collectivité rayonne à l'échelle du bassin de vie de l'ex-canton Authie-Maye. L'économie y est principalement de services et commerciale.

Crécy-en-Ponthieu dispose ainsi de nombreux atouts de développement. La rénovation de l'axe principal (rue du Maréchal Leclerc de Hauteclocque) constitue la 1ère étape d'une réflexion vers l'attractivité, qui pour aboutir, devra se faire globale (stratégie).

Rue.

Rue, capitale historique du Marquenterre est la collectivité la plus peuplée de l'intercommunalité. Elle connaît une situation relativement stable au regard des principaux critères de fragilité. Les chiffres du chômage (16%) tout comme le taux de pauvreté (16%) sont dans la moyenne départementale.

Une stratégie globale reste à développer en qualité de pôle structurant ayant vocation à rayonner sur son territoire afin d'appréhender l'avenir, en complémentarité des bourgs voisins (tourisme, Commerces et services, habitat...).

| DESCRIPTION |
|---|
| <p>1. Objectifs généraux auxquels se réfère l'action :</p> <p>Le programme de Petites Villes de Demain s'inscrit dans le plan de relance et permet de concrétiser la nouvelle donne territoriale et ses deux piliers : transition écologique et résilience.</p> |
| <p>2. Objectifs opérationnels de l'action :</p> <p>Définition d'un plan d'actions</p> <p>Mise en place d'une ORT (opération de revitalisation Territoriale) pour chaque commune</p> <p>Déployer la démarche sur les centralités du Territoire</p> |
| DESCRIPTIF DE L'ACTION |
| <p>Mise en œuvre d'un projet territorialisé explicitant une stratégie de revitalisation</p> |

MOYENS NÉCESSAIRES A LA RÉALISATION DE L'ACTION

| Partenaires de l'action | | |
|-------------------------|--|---|
| Secteurs mobilisés | Acteurs mobilisés (structures, services) | Type de participation (analyse des besoins, organisation, ingénierie, pilotage, mobilisation des ressources...) |
| Ingénierie | Chef de projet PVD (mutualisé au niveau de l'EPCI) | Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation ; Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel ; Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires ; Contribuer à la mise en réseau nationale et locale |
| Partenaires financeurs | Banques des Territoires | Soutien |
| | l'Agence nationale de cohésion des territoires | |

| Cible / bénéficiaires de l'action |
|---|
| Les communes concernées et leurs administrés/usagers. |

Perspectives, évolution de l'action

Des aides financières complémentaires seront sans doute sollicitées au vu des actions qui seront mises en place localement.

Outils existants en lien avec l'action

Financement de l'action

A déterminer

Suivi de l'action/Indicateur

Suivant plans d'actions

| | | |
|---------------------------------|-------------------------------------|---|
| ÉCHÉANCIER DE L'ACTION : | Annuelle : <input type="checkbox"/> | Pluriannuelle : <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Début : 2020 Fin : | |



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

Contrat de Relance et de Transition Écologique

FICHE ACTION

ORIENTATIONS n° 2 et n°3
Qualité urbaine, paysagère et écologique
Performance et autonomie énergétique

Axes n° 2.1 et n°3.2 :
Contribuer à une utilisation équilibrée du territoire
Faire évoluer le mix énergétique sur le territoire

INTITULE DE L'ACTION :

Reconversion d'un site pollué (ancienne décharge de Nampont Saint Martin) par l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol

PORTEUR DE L'ACTION :

Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre

ARGUMENTATION (justification) DE L'ACTION

Le site de l'ancienne décharge de Nampont Saint Martin n'est plus utilisé depuis le 1er novembre 1997 (arrêté de fermeture de décharge). Se pose aujourd'hui la question de la valorisation de ce site.

DESCRIPTION

1. Objectifs généraux auxquels se réfère l'action :

Valoriser un site situé sur le territoire d'environ 3 hectares et répondre à un objectif du PCAET (développer d'autres formes d'énergie propres en production sur le territoire)

2. Objectifs opérationnels de l'action :

- Environ 250 tonnes de CO2 économisés Diminution de l'empreinte carbone
- Equivalent de la consommation énergétique de 2500 habitants/an

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La CCPM a été retenue dans le cadre d'un appel à projet 2021 lancé par la FDE

MOYENS NÉCESSAIRES A LA RÉALISATION DE L'ACTION

| Partenaires de l'action | | |
|-------------------------|---|--|
| Secteurs mobilisés | Acteurs mobilisés (structures, services) | Type de participation (analyse des besoins, organisation, ingénierie, pilotage, mobilisation des ressources...) |
| Ingénierie | FDE | |
| Partenaires financeurs | | |
| | | |

| Cible / bénéficiaires de l'action |
|-----------------------------------|
| |

| Perspectives, évolution de l'action |
|-------------------------------------|
| |

| Outils existants en lien avec l'action |
|--|
| |

| Financement de l'action |
|--|
| Coût de l'action : Financement sollicité ou potentiel r : Etat ? région ? Banque des territoires ? |

| Suivi de l'action/Indicateur |
|------------------------------|
| Suivant plans d'actions |

| | | |
|---|-------------------------------------|---|
| ÉCHÉANCIER DE L'ACTION : Préciser le calendrier prévisionnel | Annuelle : <input type="checkbox"/> | Pluriannuelle : <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Début : Fin : | |



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

Contrat de Relance et de Transition Écologique

FICHE ACTION

ORIENTATION n° 1 et 4
Attractivité et diversification économique
Cohésion sociale et territoriale

ACTION n°1.1 et 4.2:
Accompagner la population dans son parcours de vie
Révéler un territoire durable et inclusif avec des logements, des villes et des territoires résilients, sobres, inclusifs et producteurs

INTITULE DE L'ACTION :

Aide à l'investissement sur des projets publics de logements locatifs sociaux communaux dans le cadre de rénovation/réhabilitation de bâtiments publics

PORTEUR DE L'ACTION :

Communauté de communes Ponthieu Marquenterre/communes de la CCPM/ Bailleur social

ARGUMENTATION (justification) DE L'ACTION

Un parc social attractif mais peu développé malgré une demande bien présente

Plusieurs indicateurs illustrent l'attractivité du parc social local :

- La date moyenne de construction du patrimoine est de 2002 dans la CCPM contre 1982 en moyenne dans le département : un parc de logement récent impliquant un confort des logements
- Le taux de vacance y est très faible(1%contre3%dansledépartement)
- Un loyer au mètre carré des logements sociaux légèrement en deçà de la moyenne départementale et nationale : le loyer moyen au mètre carré est de 5,4 € contre 5,6 € dans la Somme et 5,9 € en France
- le nombre de demandes de logement social du bailleur majoritaire AMSOM Habitat est de 1 110, pour un parc de logement de 275 modules. De nombreuses demandes de logement social restent donc insatisfaites.

En 2020, seul 4% des résidences principales du territoire sont des logements sociaux, contre 16% à l'échelle nationale. Toutefois, un **effort de construction de logement social** a été entrepris depuis plusieurs années puisque le territoire comptait 115 logements sociaux supplémentaires en 2020 par rapport à 2013.

Le parc de logement social actuel offre très majoritairement des grandes typologies de logement : 40% du parc est constitué de 4 pièces contre 27% à l'échelle départementale.

Or l'étude des demandes de logement social réalisées auprès du bailleur AMSOM Habitat, montre que la population se tourne majoritairement vers des T2/T3.

Part des logements sociaux parmi les résidences principales



Source : RPLS, 2020

L'enjeu de la **diversification** du logement social se pose sur le territoire au même titre que l'ancienneté du parc de logement à l'origine de situations d'inconfort et de potentielles situations de précarité énergétique (près de 2 logements sur 3 (63%) sont classés E, F ou G en termes de performance énergétique et sont donc considérés comme fortement énergivores. À titre de comparaison, cela concerne 1 logement sur 2 51 à l'échelle départementale.

| DESCRIPTION |
|--|
| <p>1. Objectifs généraux auxquels se réfère l'action :</p> <p>Répondre aux objectifs du PCAET et favoriser l'implantation des ménages suivant leur parcours de vie</p> |
| <p>2. Objectifs opérationnels de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les opérations de rénovation énergétique de logements communaux non conventionnés en vue de leur transformation en logements conventionnés ; - les transformations d'usage de bâtiments communaux en logements sociaux conventionnés ; - l'aide à l'acquisition du foncier pour des opérations de logements locatifs aidés |
| <p style="text-align: center;">DESCRIPTIF DE L'ACTION</p> <p>Aide à l'investissement en matière d'habitat, sur les logements communaux/projets de réhabilitation de bâtiments communaux à vocation de logements locatifs aidés</p> |

MOYENS NÉCESSAIRES A LA RÉALISATION DE L'ACTION

| Partenaires de l'action | | |
|-------------------------|---|--|
| Secteurs mobilisés | Acteurs mobilisés (structures, services) | Type de participation (analyse des besoins, organisation, ingénierie, pilotage, mobilisation des ressources...) |
| Bailleur social | Baie de Somme Habitat | Etudes de faisabilité technique et financière, montage des dossiers, recherche des opportunités foncières, optimisation des coûts de financements. |
| Partenaires financeurs | Etat, banque des territoires, Conseil départemental, Région | |
| | | |

| Cible / bénéficiaires de l'action |
|--|
| La présence d'un parc de logements locatifs diversifié est souvent essentiel au bon équilibre démographique d'une commune car il permet d'accueillir des jeunes ménages et des familles avec enfants porteurs d'avenir, d'offrir des logements adaptés aux besoins des personnes âgées ou encore de satisfaire les conditions d'accueil de salariés d'entreprises locales. |

Perspectives, évolution de l'action

Conventionnement à opérer avec Baie de Somme Habitat

Outils existants en lien avec l'action

| |
|--|
| |
|--|

Financement de l'action

| |
|---|
| Coût de l'action : participation des partenaires financeurs suivant typologie du projet communal Part de la CCPM à déterminer sur le reste à charge du coût des travaux avec potentialité de participer plus sur de la rénovation.réhabilitation plutôt que sur du programme neuf, consommatrice de foncier. |
|---|

Suivi de l'action/Indicateur

| |
|--|
| Répartition du parc immobilier (social) par étiquette du DPE Nombre de logements sociaux Economies d'énergie réalisées - Etiquette énergétique du bâtiment rénové |
|--|

| | | |
|--|-------------------------------------|---|
| ÉCHÉANCIER DE L'ACTION : Convention en cours de rédaction avec Baie de Somme Habitat | Annuelle : <input type="checkbox"/> | Pluriannuelle : <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Début : 2022. Fin : | |



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

Contrat de Relance et de Transition Écologique

FICHE ACTION

ORIENTATION n°1 et 4
Attractivité et diversification économiques
Cohésion sociale et territoriale

ACTION n°4.2:
Révéler un territoire durable et inclusif avec des logements, des villes et des territoires résilients, sobres, inclusifs et producteurs

INTITULE DE L'ACTION :

Schéma petite enfance pour un maillage territorial harmonisé

PORTEUR DE L'ACTION :

Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre (CCPM)

ARGUMENTATION (justification) DE L'ACTION

La Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre (CCPM) s'est dotée de la compétence petite-enfance au 1er janvier 2017. Le 19 avril 2018, le conseil communautaire déclarait d'intérêt communautaire les deux structures multi-accueils à Nouvion et Rue ainsi que le RAM (Relais Assistants Maternels).

La Communauté de communes est également compétente en matière scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Partant de ce constat, la CCPM a souhaité réaliser une étude de besoin relative à l'accueil du jeune enfant (0-6 ans) sur l'ensemble de son territoire, respectant les objectifs suivants :

- Réaliser un diagnostic de l'existant concernant l'offre en mode de garde de la petite enfance sur le territoire ;
- Qualifier l'offre existante (accueil individuel, collectif, public, privé, temporaire, permanent...) ;
- Analyser la répartition et l'équilibre sur le territoire en prenant aussi en compte l'offre des territoires voisins pouvant exercer une influence sur le territoire ;
- Estimer le besoin de garde en nombre de places nécessaires pour répondre aux attentes de la population du territoire.
- Identifier les zones répondant aux attentes et celles n'y répondant pas ;
- Identifier les priorités d'actions du territoire en matière d'offre en accueil collectif et typologie de structures (multi-accueil, microcrèche...) ;

La réalisation de cette étude de besoin contribue notamment à promouvoir une attractivité du territoire par un maillage harmonisé en matière d'accueil du jeune enfant.

Attirer les familles sur la CCPM passe également par une offre de service adaptée quantitativement et qualitativement aux tout-petits.

La CCPM est ici ensemblier des projets publics et privés, elle les coordonne.

DESCRIPTION

1. Objectifs généraux auxquels se réfère l'action :

La Communauté de commune reste au coeur de la politique Petite Enfance du territoire pour fédérer l'ensemble des modes d'accueil du jeune enfant via les objectifs généraux suivants :

- Mise en évidence par la CCPM des services relatifs à la petite enfance en faveur de l'accueil individuel et collectif en direction des familles du territoire.
- Favoriser une offre d'accueil des enfants de moins de 6 ans adaptée aux besoins de la population.

2. Objectifs opérationnels de l'action :

- Mise en place d'une politique territoriale en faveur de la Petite Enfance via le service communautaire dédié à ce secteur.
- Mise en place d'un accompagnement des porteurs de projets de structure d'accueil collectif et individuel (rôle de facilitateur de l'EPCI).

A ce jour 3 sont identifiés sur le territoire :

Micro-crèche communale au Crotoy.

Micro-crèche PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) à Vron.

Micro-crèche à Ailly-Le-Haut-Clocher dont le format reste à confirmer : micro-crèche PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant) ou PSU (prestation de service unique).

Information complémentaire : dans le cadre d'une structure format PSU, possibilité d'aide à l'investissement via la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) en fonction de l'étude de besoin et de la viabilité du projet.

- Accompagnement régulier des familles en terme d'accueil du jeune enfant.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Mise en place d'une politique territoriale en faveur de la Petite Enfance par le service communautaire dédié à ce secteur via :

→ L'élaboration de pistes de développement sur le territoire permettant une aide à la décision de la collectivité ;

→ La rédaction annuelle de feuilles de route afin de favoriser une harmonisation de la politique Petite Enfance.

→ L'organisation semestrielle de commissions d'attributions des places dans les structures collectives communautaires.

- Mise en place d'un accompagnement des porteurs de projets de structure d'accueil collectif et individuel via :

→ La mise à disposition de l'étude de besoin auprès des porteurs de projets potentiels (communes et acteurs privés) et une actualisation annuelle (réalisation d'un observatoire des naissances).

→ Le fait d'occuper une place d'interlocuteur privilégié pour coordonner les projets (communaux et privés) en facilitant les projets cohérents en terme de réponses aux besoins communautaires, en les orientant vers la CAF, le Conseil départemental...

→ L'accompagnement des communes membres de la CCPM dans un rôle d'ingénierie, en émettant un avis préalable avant transmission du projet à la CAF et au Conseil départemental.

→ L'engagement d'une réflexion sur les questions de maîtrise d'ouvrage, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et sur le versement de fonds de concours sur les investissements réalisés par les communes en fonction de critères à déterminer (selon une logique d'équité financière, d'égalité territoriale de traitement au regard des structures actuellement gérées par la Communauté de communes pour les projets sous maîtrise d'ouvrage communale...).

→ Appel aux financements d'Etat afin d'obtenir un soutien sur l'investissement pour les porteurs de projets d'EAJE, qu'ils soient publics ou privés.

- Accompagnement quotidien des familles en terme d'accueil du jeune enfant.

→ L'accueil du jeune enfant et de sa famille.

→ La présentation des modes de garde aux familles.

→ L'orientation des familles vers les organismes partenaires (CAF, MSA, CD...) pour connaître les différents droits aux prestations.

MOYENS NÉCESSAIRES A LA RÉALISATION DE L'ACTION

| Partenaires de l'action | | |
|-------------------------|--|--|
| Secteurs mobilisés | Acteurs mobilisés (structures, services) | Type de participation (analyse des besoins, organisation, ingénierie, pilotage, mobilisation des ressources...) |
| Secteur Petite Enfance | Techniciens Elus Partenaires (Conseil départemental, CAF...) | Comités de pilotage Accompagnement individuel des porteurs de projets Observatoire des naissances |
| Partenaires financeurs | Caisse nationale d'allocations Familiales (CNAF) Caisse d'allocations Familiales de la Somme (CAF) Conseil Départemental (CD) Mutualité Sociale Agricole (MSA) Etat via la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) | |

Cible / bénéficiaires de l'action

Personnes bénéficiaires :

Les familles d'enfants de moins de 6 ans habitant le territoire.

Les familles d'enfants de moins de 6 ans cherchant à s'établir sur le territoire.

Les porteurs de projet d'accueil du jeune enfant : secteur public.

Les porteurs de projet d'accueil du jeune enfant : secteur privé.

Perspectives, évolution de l'action

Démarche évolutive pour répondre aux différents objectifs et besoins.

Outils existants en lien avec l'action

Etude de besoin relative à l'accueil du jeune enfant (moins de 6 ans)

Financement de l'action

Voir tableau annexe

Suivi de l'action/Indicateur

Suivant plans d'actions

ÉCHÉANCIER DE L'ACTION :
Préciser le calendrier prévisionnel

Annuelle : Pluriannuelle :

Début : Fin :

| | | | |
|--|--|---|--|
| <p>Maison d'Assistants Maternels (ex. 3 assistantes maternelles avec 4 agréments chacune soit 12 enfants)</p> | <p>En construction : 1 000 € / an / enfant (amortissement en 20 ans) hors subventions d'investissement A étudier en fonction du niveau de réhabilitation Coût total de la structure / an : 12 000 €</p> | <p>En construction : 958 € / an / enfant (amortissement en 20 ans) avec subvention maximale de 10k € CAF uniquement A étudier en fonction du niveau de réhabilitation Coût total de la structure / an : 11 496 €</p> | <p>6 024 € / an / enfant dont 903,6 € de reste à charge pour les parents Reste à charge total de la structure / an : 10 843 € (pour les parents)</p> |
|--|--|---|--|



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

Contrat de Relance et de Transition Écologique

FICHE ACTION

ORIENTATION n°1 et 4
Attractivité et diversification économiques
Cohésion sociale et territoriale

ACTION n°4.2:
Révéler un territoire durable et inclusif avec des logements, des villes et des territoires résilients, sobres, inclusifs et producteurs

INTITULE DE L'ACTION :

Schéma petite enfance pour un maillage territorial harmonisé

PORTEUR DE L'ACTION :

Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre (CCPM)

ARGUMENTATION (justification) DE L'ACTION

La Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre (CCPM) s'est dotée de la compétence petite-enfance au 1er janvier 2017. Le 19 avril 2018, le conseil communautaire déclarait d'intérêt communautaire les deux structures multi-accueils à Nouvion et Rue ainsi que le RAM (Relais Assistants Maternels).

La Communauté de communes est également compétente en matière scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Partant de ce constat, la CCPM a souhaité réaliser une étude de besoin relative à l'accueil du jeune enfant (0-6 ans) sur l'ensemble de son territoire, respectant les objectifs suivants :

- Réaliser un diagnostic de l'existant concernant l'offre en mode de garde de la petite enfance sur le territoire ;
- Qualifier l'offre existante (accueil individuel, collectif, public, privé, temporaire, permanent...) ;
- Analyser la répartition et l'équilibre sur le territoire en prenant aussi en compte l'offre des territoires voisins pouvant exercer une influence sur le territoire ;
- Estimer le besoin de garde en nombre de places nécessaires pour répondre aux attentes de la population du territoire.
- Identifier les zones répondant aux attentes et celles n'y répondant pas ;
- Identifier les priorités d'actions du territoire en matière d'offre en accueil collectif et typologie de structures (multi-accueil, microcrèche...) ;

La réalisation de cette étude de besoin contribue notamment à promouvoir une attractivité du territoire par un maillage harmonisé en matière d'accueil du jeune enfant.

Attirer les familles sur la CCPM passe également par une offre de service adaptée quantitativement et qualitativement aux tout-petits.

La CCPM est ici ensemblier des projets publics et privés, elle les coordonne.

DESCRIPTION

1. Objectifs généraux auxquels se réfère l'action :

La Communauté de commune reste au coeur de la politique Petite Enfance du territoire pour fédérer l'ensemble des modes d'accueil du jeune enfant via les objectifs généraux suivants :

- Mise en évidence par la CCPM des services relatifs à la petite enfance en faveur de l'accueil individuel et collectif en direction des familles du territoire.
- Favoriser une offre d'accueil des enfants de moins de 6 ans adaptée aux besoins de la population.

2. Objectifs opérationnels de l'action :

- Mise en place d'une politique territoriale en faveur de la Petite Enfance via le service communautaire dédié à ce secteur.
- Mise en place d'un accompagnement des porteurs de projets de structure d'accueil collectif et individuel (rôle de facilitateur de l'EPCI).

A ce jour 3 sont identifiés sur le territoire :

Micro-crèche communale au Crotoy.

Micro-crèche PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) à Vron.

Micro-crèche à Ailly-Le-Haut-Clocher dont le format reste à confirmer : micro-crèche PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant) ou PSU (prestation de service unique).

Information complémentaire : dans le cadre d'une structure format PSU, possibilité d'aide à l'investissement via la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) en fonction de l'étude de besoin et de la viabilité du projet.

- Accompagnement régulier des familles en terme d'accueil du jeune enfant.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- **Mise en place d'une politique territoriale en faveur de la Petite Enfance par le service communautaire dédié à ce secteur via :**

→ L'élaboration de pistes de développement sur le territoire permettant une aide à la décision de la collectivité ;

→ La rédaction annuelle de feuilles de route afin de favoriser une harmonisation de la politique Petite Enfance.

→ L'organisation semestrielle de commissions d'attributions des places dans les structures collectives communautaires.

- Mise en place d'un accompagnement des porteurs de projets de structure d'accueil collectif et individuel via :

→ La mise à disposition de l'étude de besoin auprès des porteurs de projets potentiels (communes et acteurs privés) et une actualisation annuelle (réalisation d'un observatoire des naissances).

→ Le fait d'occuper une place d'interlocuteur privilégié pour coordonner les projets (communaux et privés) en facilitant les projets cohérents en terme de réponses aux besoins communautaires, en les orientant vers la CAF, le Conseil départemental...

→ L'accompagnement des communes membres de la CCPM dans un rôle d'ingénierie, en émettant un avis préalable avant transmission du projet à la CAF et au Conseil départemental.

→ L'engagement d'une réflexion sur les questions de maîtrise d'ouvrage, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et sur le versement de fonds de concours sur les investissements réalisés par les communes en fonction de critères à déterminer (selon une logique d'équité financière, d'égalité territoriale de traitement au regard des structures actuellement gérées par la Communauté de communes pour les projets sous maîtrise d'ouvrage communale...).

→ Appel aux financements d'Etat afin d'obtenir un soutien sur l'investissement pour les porteurs de projets d'EAJE, qu'ils soient publics ou privés.

- Accompagnement quotidien des familles en terme d'accueil du jeune enfant.

→ L'accueil du jeune enfant et de sa famille.

→ La présentation des modes de garde aux familles.

→ L'orientation des familles vers les organismes partenaires (CAF, MSA, CD...) pour connaître les différents droits aux prestations.

MOYENS NÉCESSAIRES A LA RÉALISATION DE L'ACTION

| Partenaires de l'action | | |
|-------------------------|---|---|
| Secteurs mobilisés | Acteurs mobilisés (structures, services) | Type de participation (analyse des besoins, organisation, ingénierie, pilotage, mobilisation des ressources...) |
| Secteur Petite Enfance | Techniciens Elus Partenaires (Conseil départemental, CAF...) | Comités de pilotage Accompagnement individuel des porteurs de projets Observatoire des naissances |
| Partenaires financeurs | Caisse nationale d'allocations Familiales (CNAF) Caisse d'allocations Familiales de la Somme (CAF) Conseil Départemental (CD) Mutualité Sociale Agricole (MSA) Etat via la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) | |

Cible / bénéficiaires de l'action

Personnes bénéficiaires :

Les familles d'enfants de moins de 6 ans habitant le territoire.

Les familles d'enfants de moins de 6 ans cherchant à s'établir sur le territoire.

Les porteurs de projet d'accueil du jeune enfant : secteur public.

Les porteurs de projet d'accueil du jeune enfant : secteur privé.

Perspectives, évolution de l'action

Démarche évolutive pour répondre aux différents objectifs et besoins.

Outils existants en lien avec l'action

Etude de besoin relative à l'accueil du jeune enfant (moins de 6 ans)

Financement de l'action

Voir tableau annexe

Suivi de l'action/Indicateur

Suivant plans d'actions

ÉCHÉANCIER DE L'ACTION :
Préciser le calendrier prévisionnel

Annuelle :

Pluriannuelle :

Début : Fin :



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

Contrat de Relance et de Transition Écologique

Document de travail du 27/10/2021

FICHE ACTION

ORIENTATION n°1 et 4
Attractivité et diversification économiques
Cohésion sociale et territoriale

ACTION n°4.2:
Révélér un territoire durable et inclusif avec des logements, des villes et des territoires résilients, sobres, inclusifs et producteurs

INTITULE DE L'ACTION :

Construction et fonctionnement d'un bassin de nage pour l'apprentissage de la natation scolaire et la pratique de la natation pour les associations sportives ou d'initiation

PORTEUR DE L'ACTION : Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre (*maître d'ouvrage : Syndicat mixte Baie de Somme Grand littoral picard*)

ARGUMENTATION (justification) DE L'ACTION

Le territoire de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre est étroitement lié à l'eau. Tandis que ses limites nord et sud sont matérialisées par des fleuves et leurs vallées, la Somme au sud et l'Authie au nord, sa frange ouest s'ouvre sur le littoral de la Manche avec les 2 baies. Espaces limitrophes, espaces de liaison et également de loisirs, les habitants de ce territoire sont amenés dans leur quotidien à traverser ou à fréquenter ces zones d'eaux douces et salées. Savoir nager est un enjeu majeur. La présence d'un bassin de nage sur le territoire répond à cet enjeu.

Atouts, fragilités, risques et opportunités du territoire :

Atouts

- Politique incitative de la Communauté de communes (prise en charge des séances de natation scolaire du 1er degré, des licences USEP, 4 gymnases en propriété)
- Tissu associatif riche et dynamisme des associations sportives
- Nombreuses actions sur le terrain

Fragilités

- Absence de bassin de nage
- Territoire rural présentant des difficultés de mobilité
- Part significative de la population en situation de difficulté sociale

Risques

- Nombreuses étendues d'eau (mer, rivières, étangs)
- Inondation

Opportunités du territoire

- Réhabilitation lourde de l'aquaclub
- Nombreuses étendues d'eau (mer, rivières, étangs)

La Communauté de communes, compétente en matière scolaire, accompagne financièrement depuis sa création en 2017, les séances d'apprentissage de la natation pour les élèves du 1er degré (entrées piscine et transport) à raison de 36 séances de natation par élève. Par ailleurs, la Communauté de communes prend en charge les licences USEP (pratique du sport scolaire) de l'ensemble des écoles publiques du territoire, pour les élèves et les professeurs.

Aujourd'hui, les séances de natation proposées aux élèves du territoire de la Communauté de communes se déroulent dans des bassins situés hors territoire dans les EPCI voisins, aux créneaux déjà limités par leurs propres publics. Ainsi, les bassins les plus proches ne peuvent satisfaire l'ensemble des besoins d'apprentissage de la natation.

Le territoire est donc insuffisamment couvert en équipement permettant l'apprentissage de la natation puisqu'aucun bassin n'est présent. Les principaux bassins de nage les plus proches, extérieur au territoire, sont les suivants :

- Aquabb à Abbeville (50 min de trajet aller-retour au départ de Rue) ;
- Nouveau centre aquatique à Flixecourt (30 min à 1h20 de trajet aller-retour (Ailly/Gueschart)) ;
- Centre aquatique à Ecures ou Berck (62) (1h de trajet aller-retour au départ de Rue) ;
- Piscine à Marconne (62) (50 min de trajet aller-retour au départ de Crécy).

L'absence actuelle de bassin d'apprentissage de la natation sur le territoire Ponthieu-Marquenterre impose des déplacements voisinant ou dépassant parfois l'heure de trajet aller-retour. Cet éloignement géographique contribue au facteur d'exclusion dans ce territoire ou la problématique de la mobilité touche une partie de la population.

Forte d'une présence associative soutenue, d'une palette d'activités physiques importante et d'un nombre d'équipements dédiés significatifs sur son territoire, et dans une démarche de complémentarité, la Communauté de communes souhaite orienter son projet spécifiquement vers l'apprentissage de la natation avec la construction d'un nouveau bassin de nage.

DESCRIPTION

1. Objectifs généraux auxquels se réfère l'action :

La Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre a élaboré un projet territorial autour du « savoir nager » dans lequel s'intègre la construction d'un bassin de nage 25m 4 couloirs. Ce projet se décline en 3

orientations.

ORIENTATION A : Favoriser l'accès aux activités concourant à l'apprentissage de la natation pour les populations dites prioritaires (jeunes enfants, scolaires, extrascolaires, personnes dépendantes, autres publics éloignés) en lien avec les compétences de l'EPCI.

ORIENTATION B : Favoriser la découverte de l'eau et l'apprentissage de la natation

ORIENTATION C : Au travers de cet équipement, intégré au sein d'un centre aquatique proposant nombre d'activités ludiques, de loisirs et de bien-être, favoriser la découverte et la valorisation du territoire Ponthieu-Marquenterre

2. Objectifs opérationnels de l'action :

ORIENTATION A

- Objectif A1 : mise en œuvre d'une tarification incitative.
- Objectif A2 : mise en œuvre de supports de communication et de promotion de ces activités aquatiques en bassin.
- Objectif A3 : établir et développer des partenariats avec des structures ou associations accueillant des publics dit prioritaires afin d'optimiser la mobilisation de ces publics.

ORIENTATION B

- Objectif B1 : Construction d'un bassin spécifique à l'apprentissage de la natation sur le territoire.
- Objectif B2 : Développer de nouvelles activités aquatiques en bassin à destination des publics de la petite enfance, de la personne dépendante, du public éloigné.
- Objectif B3 : Intervenir en facilitateur de projet de structure associative œuvrant pour l'initiation, la découverte de l'eau, l'apprentissage de la natation et en soutien de ces projets s'ils sont d'intérêt communautaire.

ORIENTATION C

- Objectif C1 : Utiliser cet équipement aquatique comme vecteur culturel et environnemental.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Résumé

Historique : En 2019, le syndicat mixte envisageant la rénovation de son équipement « Aquaclub-Belle dune » propose à la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre de se positionner par rapport à la construction d'un bassin de nage dont les systèmes de chauffage, filtration,

désinfection, personnels seraient mutualisés. En 2019, la CC Ponthieu-Marquenterre délibère favorablement pour la construction de cet équipement.

Caractéristiques principales du projet : bassin de nage 4 couloir, 25 m

Nombre de scolaires bénéficiaires : 12 230 entrées annuelles ; 1 145 élèves

Etat d'avancement : phase chantier, livraison prévue en avril 2022

Coût : 3 734 296 euros HT

MOYENS NÉCESSAIRES A LA RÉALISATION DE L'ACTION

La Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre a sollicité des financements auprès de plusieurs financeurs dont l'Etat pour la réalisation du bassin de nage et attend un accompagnement financier sur le fonctionnement de cet équipement.

Ce bassin accueillera des élèves relevant du premier degré (compétence de la Communauté de communes) mais également du second degré : collégiens (4 collèges sur le territoire : compétence du Département) et lycéens (Lycée à Rue : compétence de la Région).

| Partenaires de l'action | | |
|---|---|---|
| Secteurs mobilisés | Acteurs mobilisés (structures, services) | Type de participation (analyse des besoins, organisation, ingénierie, pilotage, mobilisation des ressources...) |
| Ingénierie (BE) | MAES (maître d'œuvre) COSTE (AMO) | |
| Partenaires financeurs sollicités (investissements) | Etat, Région, Département | |
| Partenaires financeurs attendus (fonctionnement) | Etat, Région, Département | |
| Partenaire | Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard | Maître d'Ouvrage |

| Cible / bénéficiaires de l'action |
|---|
| Les personnes bénéficiaires : scolaires du 1 ^{er} degré (compétence CCPM), scolaires du 2 nd degré (collèges et lycée), publics des accueils de loisirs (compétence CCPM), public de la petite enfance (compétence CCPM), seniors (compétence CCPM), associations (dont club sportif), habitants du territoire. |

Perspectives, évolution de l'action

Mise en oeuvre des conditions de création d'une association sportive en liaison étroite avec la Fédération Française de Natation et la Ligue régionale de natation des Hauts-de-France.

Développement des activités autour de l'eau et de leur promotion.

| Outils existants en lien avec l'action |
|---|
| Dispositifs Région : « J'apprends à nager » ; « Nager en Hauts-de-France » ; Dispositifs spécifique Education nationale (natation scolaire) : savoir nager ; formations des enseignants ; apprentissage massé (classes bleues) ; Autres dispositifs nationaux : plan d'aisance aquatique ; sport et école ; envie de sport ; etc. |

| Financement de l'action |
|---------------------------------------|
| Coût de l'action : 3 734 296 euros HT |

Financement sollicité ou à prévoir :

Plan de financement prévisionnel (investissements)

| | |
|--------------------------|---------------------|
| ETAT / DSIL | 325 129,00 |
| Région | 1 500 000,00 |
| Département | 633 000,00 |
| Total subventions | 2 458 129,00 |
| CCPM | 1 276 167,00 |
| Total | 3 734 296,00 |

Financement complémentaire ANS sollicité

Plan de financement prévisionnel (fonctionnement)

| | |
|-----------------------|---------------------|
| Recettes billetterie | 80000 euros |
| Aides publiques | 150000 euros |
| Autres participations | 20000 euros |
| Total aides | 250000 euros |
| CCPM | 150000 euros |
| Total | 400000 euros |

Suivi de l'action/Indicateur

Mise en œuvre et réussite des actions inscrites au projet (cf paragraphe objectifs)

Indicateur d'évaluation (se reporter aux objectifs) :

- réalisation effective du bassin.
- fréquentation en bassin de nage et pratiques d'activités aquatiques par les public cible.
- création d'une association sportive et fréquentation du public cible.
- augmentation de la fréquentation par des personnes habitant le territoire et pratiquant des activités concourant à l'apprentissage de la natation.
- nombre de supports, influence sur la fréquentation.
- fréquentation du public cible avec augmentation de la proportion de nageurs dans la population.
- retombées en terme de fréquentation sur les sites concernés et événements organisés.

ÉCHÉANCIER DE L'ACTION :

Préciser le calendrier prévisionnel

Démarrage des travaux : novembre 2020

Phase chantier : 2021-2022

Livraison : avril 2022

Accueil des scolaires : septembre 2022

Annuelle :

Pluriannuelle :

Début : nov. 2020 Fin : avril 2022



Contrat de Relance et de Transition Écologique

FICHE ACTION

ORIENTATION n°4 Cohésion sociale et territoriale

ACTION n°4.2: Révéler un territoire durable et inclusif avec des logements, des villes et des territoires résilients, sobres, inclusifs et producteurs

INTITULE DE L'ACTION :

Poursuite de la réorganisation du territoire scolaire avec rénovation, extension d'écoles existantes et construction de nouveaux pôles de services éducatifs.

PORTEUR DE L'ACTION :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTHIEU-MARQUENTERRE

ARGUMENTATION (justification) DE L'ACTION

La Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre compte environ 33 000 habitants et est née le 01/01/2017 de la fusion de 3 EPCI dont 2 avaient déjà la compétence scolaire ; l'un en 2007, l'autre en 2014. La Communauté de communes dispose de nombreuses compétences dans le champ de l'éducation : compétences scolaire et périscolaire, petite enfance (crèches, RAM), école de musique, accueils de loisirs extrascolaires (ALSH et séjour), culture.

Le territoire comprend 21 écoles publiques réparties sur le territoire (Ecoles du 21ème siècle*, groupes scolaires, RPC, RPI...) accueillant 2 375 élèves (cartographie et effectif d'élèves scolarisés par école ci-joint). Un programme de construction d'écoles du 21ème siècle* est en cours ; 6 ont été réalisées (3 en 2010, 1 en 2014, 2 en 2019).

La CCPM souhaite poursuivre son programme de construction, extension et/ou réhabilitation d'écoles pour en faire des écoles du 21ème siècle sur le secteur de Nouvion comprenant 12 communes.

Ces écoles doivent répondre aux attentes des parents et de l'enseignement d'aujourd'hui ; à la fois environnementales et numériques, elles sont dotées d'espaces dédiés : salles périscolaire, restaurant, salle de repos, salle de motricité ainsi qu'une médiathèque accessible au public : habitants, associations, ateliers et formations numériques... avec un accès direct depuis l'extérieur.

**écoles performantes énergétiquement, numérique (Haut à très haut débit, tableaux numériques dans toutes les classes, valises de tablettes ou chariot de portables...).*

DESCRIPTION

1. Objectifs généraux auxquels se réfère l'action : Poursuite de la réorganisation du territoire scolaire avec rénovation, extension d'écoles existantes et construction de nouveaux pôles de services éducatifs.

2. Objectifs opérationnels de l'action :

Objectifs spécifiques à la réorganisation scolaire et au projet bâtiminaire

Appropriation des enjeux de l'organisation scolaire actuelle et de leurs évolutions au regard des éléments contextuels pouvant l'impacter : évolution démographique, logements, capacité d'accueil scolaire ; cette étude a été menée.

Déclinaison en un projet bâtiminaire en déterminant les actions à réaliser : travaux de rénovation, d'extension, construction neuve... : 4 scénarios ont été présentés et sont à l'étude.

Redéfinition du périmètre des écoles publiques du territoire de la Communauté de communes étant donné la présence d'écoles ne répondant plus aux enjeux du 21^{ème} siècle (RPI regroupant 6 communes avec 6 écoles dont certaines à une classe, écoles vétustes,...) : 4 scénarios de sectorisation ont été présentés et sont à l'étude.

Réhabilitation, extension ou construction d'écoles répondant aux attentes du 21^{ème} siècle en matière d'accueil et d'enseignement et permettant aux élèves d'être dans les mêmes conditions de réussite.

Objectifs liés au public (élèves et parents d'élèves)

Contribuer et améliorer la réussite éducative des élèves sur le territoire

Conserver un maillage d'écoles cohérent sur le territoire.

Accroître l'attractivité du territoire pour de futurs habitants par une offre scolaire de qualité.

Faire évoluer les conditions d'accueil dans l'intérêt de l'enfant.

Conserver une proximité avec des temps de trajets raisonnables.

Organiser de manière cohérente les espaces au sein d'une école afin de préserver la qualité d'usage.

MOYENS NÉCESSAIRES A LA RÉALISATION DE L'ACTION

| Partenaires de l'action | | |
|-------------------------|---|---|
| Secteurs mobilisés | Acteurs mobilisés (structures, services) | Type de participation (analyse des besoins, organisation, ingénierie, pilotage, mobilisation des ressources...) |
| Ingénierie | Cabinet Espelia | études |
| Partenaires financeurs | Etat, Région, Département CAF et FEDER, communes (foncier) | financements |
| Partenaires techniques | Education nationale, Département, CAF de la Somme, communes | Détermination des besoins et du format du projet (restructuration, nature des espaces, mutualisation,...au regard des attendus. |

Cible / bénéficiaires de l'action

Les personnes bénéficiaires : prioritairement les élèves scolarisés dans le 1^{er} degré ; également utilisateurs potentiels : habitants, associations,..

Perspectives, évolution de l'action

Cette démarche de réorganisation du territoire scolaire appréhende dans une première phase ici décrite la partie centre-sud du territoire afin d'apporter de la cohérence et de l'équité dans l'organisation scolaire. Elle concerne principalement 12 communes aux abords de Nouvion.

Une nouvelle et dernière phase consistera à examiner la situation dans le secteur nord du territoire. Par une démarche similaire, elle permettra de faire aboutir la réorganisation complète de l'ensemble du territoire scolaire et d'apporter à tous les habitants et leurs enfants une offre de service performante et moderne.

Outils existants en lien avec l'action

- Mesures de carte scolaire (CDEN / Education nationale) avec décisions d'ouverture ou de fermetures de classes ;
- Liaison école-collège et existence du cycle 3 (CM-6^{ème}) ;
- Accueil d'élèves dans les collèges (restauration, journée de découverte, perspectives de mutualisation de locaux) ;
- Desserte en transports scolaire (Région) ;
- Contrat de ruralité de la Somme et perspectives de déclinaison territoriale ;
- Lois, réglementations et dispositifs liés à la performance thermique des bâtiments.

Financement de l'action

Montants de dépenses HT de travaux (hors AMO, MOE, VRD, revisions et aléas).

Acquisition foncière non prise en compte (retrocession pour l'euro symbolique).

Investissements en 2 phases :

- Phase 1 de la sectorization : secteur du Nouvionais
- Phase 2 de la sectorization : secteur nord-ouest.

PHASE 1 :

COUTS TRAVAUX :

- Constructions neuves : 2,6 à 5,82 millions d'euros HT
- Travaux de rehabilitation : 1,245 millions d'euros HT
- Total neuf + réhabilitation : 3,845 à 7,065 millions d'euros HT

COUT GLOBAL MAXIMUM

- Estimation du coût total integrant AMO, MOE, VRD, revision et aléas :
5,03 à 9,184 millions d'euros HT

Plans de financement sur le coût global maximum

| Dépenses en euros HT | | Recettes en euros | |
|--------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Travaux | 7065000,00 | Etat | 3214 575,00 (35%) |
| Autres études, VRD, révisions, aléas | 2119 500,00 | Région | 1836 900,00 (20%) |
| | | Département | 918 450,00 (10%) |
| | | CAF | 459 225,00 (5 %) |
| | | CC Ponthieu-Marqu. | 2755 350,00 (55%) |
| TOTAL | 9184 500,00 | TOTAL | 9184 500,00 |

| |
|--|
| |
|--|

Suivi de l'action/Indicateur

Suivant plans d'actions

Identification des enjeux et de leurs évolutions au regard des éléments contextuels pouvant l'impacter : évolution démographique, logements, capacité d'accueil scolaire par réalisation d'une l'étude de sectorisation, phase diagnostic.

Projet bâtiminaire défini (perspectives de travaux de rénovation, d'extension, construction neuve.

Réorganisation du territoire scolaire aboutie avec une nouvelle sectorisation.

Réalisation effectives des réhabilitations, extensions et/ou constructions d'écoles répondant aux attentes du 21^{ème} siècle.

Réussite éducative des élèves du territoire.

ÉCHÉANCIER DE L'ACTION :
Préciser le calendrier prévisionnel

Annuelle : Pluriannuelle :

Début : 2022 Fin : 2026



Contrat de Relance et de Transition Écologique

FICHE ACTION

ORIENTATION n°

ACTION n°:
F

INTITULE DE L'ACTION :

Renforcement du réseau des Maisons France Services

PORTEUR DE L'ACTION :

CCPM

ARGUMENTATION (justification) DE L'ACTION

Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc

Lieu unique rassemblant un ensemble de services destiné à accompagner, au quotidien, les usagers dans leurs démarches administratives.

Neuf opérateurs nationaux partenaires du réseau :

- la DGFIP,
- la CAF,
- l'assurance maladie,
- l'assurance retraite,
- l'ANTS,
- pôle emploi,
- la poste,
- la msa,
- le ministère de la justice

Un site principal, labellisé France Services depuis le 1er septembre 2020, situé au sein du tiers – lieu numérique au siège de la CCPM à Rue, ouvert au public de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

Harmonisation de l'accueil CCPM des 3 sites administratifs (Rue, Ailly le Haut Clocher et Nouvion) sur les horaires d'ouverture de la France Services.

Deux permanences le matin à Crécy en Ponthieu puis mardi journée à compter d'octobre et à Ailly le Haut Clocher puis le lundi journée à partir d'octobre pour permettre un meilleur maillage du territoire.

DESCRIPTION

1. Objectifs généraux auxquels se réfère l'action :

- Retour du service public au cœur des territoires.

- Un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics.
- Lutte contre l'illectronisme;
- Lutte contre le non recours aux droits.
- Lutte contre l'isolement.
- Socle minimum de formation obligatoire pour les agents FS, gage de qualité du service.

2. Objectifs opérationnels de l'action :

- Regrouper différents services dans un même lieu, limitant ainsi les déplacements des usagers et permettant une mutualisation des moyens.
- Avoir une écoute personnalisée en toute confidentialité.
- Un accompagnement dans les démarches administratives.
- Un accompagnement sur l'utilisation d'un service numérique.
- Une mise à disposition du matériel numérique (ordinateur, tablette, imprimante, scanner).
- Formation des publics au numérique en fonction de leurs besoins en lien avec l'équipe numérique au travers de la mise en place d'ateliers du numérique.
- Rendre autonome les usagers (faire avec et non à la place de) ;
- Informer le public dans les domaines du logement, de la famille, de l'emploi, de la santé, de la retraite, des droits aux prestations et dispositifs divers, des activités du territoire.
- Orienter auprès du service compétent, mettre en relation avec le partenaire.
- Tenue de permanences par les partenaires FS : DGFIP, Association tutélaire de la Somme, Adil.
- Lieu : de nouvelles ouvertures possibles ? Pas à ma connaissance ?

DESCRIPTIF DE L'ACTION

MOYENS NÉCESSAIRES A LA RÉALISATION DE L'ACTION

| Partenaires de l'action | | |
|-------------------------|--|--|
| Secteurs mobilisés | Acteurs mobilisés (structures, services) | Type de participation (analyse des besoins, organisation, ingénierie, pilotage, mobilisation des ressources...) |
| Ingénierie | Equipe FS : 2,5 ETP + 0,5 ETP agent mis à disposition gratuitement par la DGFIP à compter d'octobre 2021. | |
| Partenaires financeurs | Fonds interopérateurs et FNADT Montant : 30 000 € attribués dans le cadre des frais de fonctionnement. | |
| | | |

| Cible / bénéficiaires de l'action |
|---|
| <p>Les personnes bénéficiaires ? Tous publics.</p> <p>Voir statistiques de fréquentation de l'année 2020 jointes.</p> |

Perspectives, évolution de l'action

Faire connaître le service au plus grand nombre et le développer. Permettre à tous les habitants du territoire d'y avoir accès.

Outils existants en lien avec l'action

Tiers-lieu du numérique et équipements (postes informatiques, tablettes, imprimante, scanners...) nécessaires à la réalisation de cette mission de service public.

Financement de l'action

Coût de l'action : voir budget prévisionnel année 2021 joint.

Financement sollicité ou potentiel r :

Etat ? region ? Banque des territoires ?

- Dépenses liées aux travaux de réaménagement d'un local : investissements immobiliers éventuels, matériel informatique, documentation, signalétique...

- Actions de communication et d'information sur la mise en place du projet

- Frais de fonctionnement en partie financés par la subvention du fonds interopérateurs et du FNADT;

Suivi de l'action/Indicateur

Suivant plans d'actions

| | | |
|--|-------------------------------------|---|
| ÉCHÉANCIER DE L'ACTION : Préciser le calendrier prévisionnel | Annuelle : <input type="checkbox"/> | Pluriannuelle : <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Début : Fin : | |

